



L'Attitude du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) De la question du système de gouvernement après lui

Une étude dans la réalité politique arabe

Jawad Kazem Manshad Al-Nasrallah¹

1- Université de Bassora / Faculté des Lettres / Département d'Histoire , Irak;
d.rjawad1968@gmail.com

Doctorat en histoire de la pensée islamique / Professeur.

La date de réception:

3/2/2023

Date d'acceptation :

19/4/2023

date de publication:

1/6/2023

DOI: 10.55568/n.v3i5.17-57.f



Mots-clés: Islam,
Prophète Muhammad
(PSL), Imamat, le sys-
tème de gouvernement
en Islam.

Résumé :

Parmi les questions les plus importantes soulevées dans la pensée politique islamique, quelle est la position du Prophète sur la question du système de gouvernement après lui ? Et leur preuve en est que le Prophète a réalisé la force du sentiment tribal parmi les Arabes, ce qui signifie le rejet du système d'héritage. Ou que le Prophète voulait laisser à la nation la liberté de choisir un système de gouvernement qui soit proportionné aux changements de temps et de lieu. Et il y a ceux qui croient que le Prophète doit avoir une opinion sur la question du système de gouvernement après lui, et leur preuve est que l'appel du Prophète est complet pour tout, y compris le système de gouvernement sur la base duquel la charia peut être appliqué ou non.

Parce que les gens suivent la religion de leurs rois, et puis l'approche du Prophète (PSL) dans sa vie est basée sur le fait qu'il avait l'habitude de nommer une personne à sa place quand il allait à la guerre ou à la Omra ou à tout autre endroit, en plus de cela le Prophète (PSL) est conscient des dangers externes (Sassanides et Byzantins), et internes, Ce sont les Juifs, les hypocrites, et les soi-disant prophètes, et tout cela était une menace pour l'état de le Prophète (PSL), qui était tenu d'assurer l'avenir de son état naissant.



Introduction

Le septième siècle de notre ère a été témoin d'un événement historique qui a laissé un impact sur les dimensions du temps et du lieu. C'est la mission du Prophète (que Dieu le bénisse lui et sa famille) dans la péninsule arabique, et les changements qu'il a laissés derrière lui à tous les niveaux. Après vingt-trois ans de travail continu, le Tout-Puissant a dit : (Aujourd'hui, J'ai parachévé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous) Sourate Al-Maidah verset 3. Puis il a quitté ce monde en laissant derrière lui une loi détaillée et complète pour tout, (Nous n'avons rien négligé dans le Livre) Sourate Al-An'am, verset 38, et le Tout-Puissant a dit : (Et Nous vous avons révélé le Livre expliquant tout, conseils et miséricorde Et bonne nouvelle au Musulmans) Sourate An-Nahl verset 89. Il a dit aussi : (alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé) Sourate Al-An'am, verset 114.

Cependant, le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) a quitté ce monde, mais la Charia n'a pas disparu. Et si le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) est celui qui est basé sur la Charia dans sa vie, alors qui est celui qui sera à sa place ? Certes, il doit porter certaines des caractéristiques de la prophétie afin d'être qualifié pour comprendre la charia, la compréhension réaliste que le ciel voulait. Peut-être que parmi les problèmes de la charia se trouve la question du système de gouvernement après le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille), car la connaissance de la nature du système de gouvernement clarifiera dans quelle mesure le cours de l'application de la charia sera atteint, et comme il est dit : les gens suivent la religion de leurs rois.

Et si la question de se tenir sur la charia était confiée à la classe des juristes, alors la question du système de gouvernement après le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) est devenue l'une des questions litigieuses les plus importantes de la pensée islamique. Al-Ash'ari¹²³⁴⁵⁶⁷ a dit : (La première chose qui s'est produite de la différence entre les musulmans après la mort de

1 Il est Abu Al-Hassan Ali bin Ismail Al-Ash'ari, il est né à Bassorah en l'an 260 AH, et il a été dit qu'il a été élevé par le mari de sa mère, Abu Ali Al-Jabai Al-Mu'tazili, en 303 AH. Puis il a débattu avec son professeur et l'a vaincu selon la théorie Ash'ari, puis il a quitté Mu'tazila et a établi une nouvelle école de pensée dans laquelle il a essayé de combiner la stagnation du salafisme avec la rationalité de Mu'tazila. Mais l'affirmation qu'il était un Mu'tazilite pendant quarante ans, il n'y a aucune preuve pour cela, à l'exception de l'affirmation des Ash'aris. Tout ce qui restait de l'héritage Ash'ari, au niveau de la composition et des idées, est l'héritage Ash'ari, et rien n'indique son héritage Mu'tazili. Parmi ses livres : (Maqalat a-Islamieen, al-Ibanah, Ithbat al-Qyas) et d'autres. Il mourut en 324 AH.

2 Voir : Al-Baghdadi, Al-Khatib, Histoire de Bagdad, 11/346.

3 Voir : Ibn Asakir, Tabyin Kadhif al-Muftari, p. 27 398.

4 Voir : Al-Subki, Tabaqat Al-Shafi'iyah, 3/347.

5 Voir : Subhi, Sur la science de la théologie, 2/43 88.

6 Voir : Al-Subhani, Doctrines islamiques, pp. 42-60.

7 Voir : Badawi, Les doctrines des islamistes, pp. 487-568.

leur Prophète était leur différence dans l'Imamat)⁸. Al-Shahristani ^{*9 10 11 12} a déclaré : (Et le plus grand désaccord entre la nation est le désaccord de l'Imamat, car aucune épée n'a été tirée dans l'Islam sur une base religieuse comme ce qui a été tirée à propos de l'Imamat à tout moment)^{13 14}.

Ici, nous devrions nous demander : Quelle est la position du Prophète Muhammad sur le système de gouvernement après lui ?

Nous pouvons avoir deux opinions :

La première opinion : indique que le prophète Mohammad n'avait pas d'opinion sur la question du système de gouvernement après lui^{15 16}.

La deuxième opinion : indique que le Prophète doit avoir une opinion concernant le système de gouvernement après lui¹⁷.

Première opinion :

Certains croient que le Prophète était mort et n'avait pas eu son mot à dire dans le système de gouvernement après lui. Ils voient que les musulmans, après sa mort, ont fait face à un grand choc et ont ressenti le besoin qu'un président prenne en charge leurs affaires. D'autant plus que le Prophète n'a pas établi de principes de base pour les musulmans à suivre après lui, ni précisé la forme de gouvernement et les caractéristiques du dirigeant¹⁸.

Philip Hatti^{**19} a dit : (Muhammad a combiné en sa personne les fonctions de prophétie, de législation, d'imamat, de justice, de commandement de l'armée et de leadership civil sur la nation,

8 Al-Ash'ari : Maqalat a-Islamieen, p. 9.

9 Voir: Ibn Khallikan, Wafayaat al-Aeyan, 4/272 275.

10 Voir: Abu Al-Fidaa : Al-Mukhtasar 3/27.

11 Voir : Sobhi : De la connaissance de la parole, 2/239-276.

12 Voir : Salhab : Ilm Al-Kalaam et l'histoire , p. 244-259.

13 Al-Shahristani : Al-Milal wa'l-Nihal.

14 Ibn al-Abri, Tarikh Mukhtasar al-Dawl, p. 98.

15 Al-Baqalani : Al-Tamheed, p. 165.

16 Marouf al-Rusafi : al-Shkhssiah al-Muhammadiah, pp. 36-43.

17 Al-Muzaffar : Al-Saqifah, p. 32-33.

18 Al-Yuzbaki : Études sur les systèmes arabes islamiques, p. ٤٨.

19 Voir : Murad : Lexique des noms orientalistes, pp. 312-314.

* Il est Muhammad bin Abd al-Karim al-Shahristani, l'un des théologiens des Ash'aris, (479 AH - 548 AH), était un philosophe et théologien des Ash'aris, et il a des travaux en théologie, y al-Milal wal-Nihal, Nihayat alIqdam fi Ilm al-Kalam et Mafatih al-Asrar. Voir : Ibn Khalkan : La mort des notables 4/272-275, Abu Al-Fidaa : Al-Mukhtasar 3/27, Sobhi : De la connaissance de la parole, 2/239-276 Salhab : Ilm Al-Kalaam et l'histoire , p. 244-259.

** Il est Philip Khoury Hitti (1886-1978 après JC), né au Liban, et a rejoint l'Université américaine de Beyrouth, et a obtenu un baccalauréat en sciences, et a rejoint l'Université de Columbia en Amérique, et a obtenu un doctorat, et l'université l'a nommé comme professeur au Département d'études orientales, il a créé un centre d'études arabes. Il a créé une bibliothèque arabo-islamique pour collecter des manuscrits et des documents arabes. Puis il est retourné au Liban et a travaillé à l'Université américaine de Beyrouth en tant que professeur d'histoire arabe.



mais Muhammad est mort maintenant, alors qui lui succèdera après sa mort ?... Muhammad n'a pas clairement désigné son successeur Pour cette raison, le califat est devenu le plus ancien et le plus complexe des dilemmes auxquels l'Islam est confronté, et il souffre encore de ses difficultés jusqu'à aujourd'hui)²⁰.

Et Watt^{*21} dit: (Avant sa mort, Muhammad n'a fait aucun préparatif pour continuer à gérer les affaires de l'État islamique)²².

Mais comment ont-ils expliqué cette attitude négative du Prophète (que Dieu le bénisse ainsi que sa famille) à l'égard de la question de régner après lui ?

Peut-être ont-ils avancé plusieurs preuves pour étayer ce vers quoi ils ont imaginé, notamment :

Premièrement : la force du système tribal chez les Arabes.

L'orientaliste Arnold^{**23} dit : ((Il est absurde de rechercher pourquoi le Messenger a négligé (le système de gouvernement) malgré son génie dans l'organisation, et il n'a pas pris de précautions pour l'avenir des musulmans, et il est possible qu'il se soit rendu compte de la force du sentiment tribal arabe qui ne reconnaissait pas le principe de l'héritage dans les formes de sa vie politique primitive, mais plutôt il partait C'est aux membres de la tribu de choisir leur propre prince))²⁴.

Hitti dit: (La fonction du Messenger en termes d'être le Sceau des Prophètes et le plus grand d'entre eux, cette fonction par sa nature n'est pas transférable à un successeur qui l'hérite de lui. Le Prophète n'a laissé de progéniture mâle ou femelle que pour sa fille Fatima, la femme d'Ali. Quant au leadership ou au cheikh parmi les Arabes, il n'était pas complètement héréditaire. Au contraire, il était surtout électoral qui passait à l'aîné de la tribu, et par conséquent, si le Prophète

20 Philip Hitti : Histoire des Arabes, p. 195.

21 Voir : Al-Aqiqi, Les Orientalistes 2/132 ; Al-Shammari, Le Prophète Muhammad (psl) dans les œuvres de Montgomery Watt, pp. 48-58.

22 Muhammad, le prophète et homme d'État, page 296.

23 Voir : Murad : Lexique des noms orientalistes, pp. 94-95.

24 Arnold : le califat, page 14.

* William Montgomery Watt : Un orientaliste anglo-écossais (1909-2006 après JC) Il a étudié à la Larch Academy et au George Watson College à Édimbourg, entre autres. Il est devenu pasteur de plusieurs églises, se spécialisant dans la biographie du Prophète et l'histoire de l'Islam, et a travaillé comme chef du Département de langue arabe et d'études islamiques à l'Université d'Édimbourg. Parmi ses œuvres figurent : Muhammad à La Mecque, et Muhammad à Médine.

** Il s'agit de l'orientaliste britannique Thomas Walker Arnold, (1864-1930 AD) qui a commencé sa vie scientifique à l'Université de Cambridge, où il a appris la langue arabe, et a travaillé comme chercheur à l'Université d'Aligarh en Inde, au cours de laquelle il a écrit son livre (L'appel à l'Islam) et son livre (Le califat), et en 1904, il devint secrétaire adjoint de la bibliothèque du département du gouvernement indien du ministère britannique des Affaires étrangères et fut membre du comité de rédaction de l'Encyclopédie islamique.

ne considèrait pas ses fils, le problème auquel l'islam a été confronté après la mort du Messager reste aussi complexe)²⁵.

L'intention de leurs paroles est que les Arabes sont habitués au système tribal qui rejette la nomination et l'héritage au pouvoir.

Ici on peut dire :

Le Prophète Muhammad est venu révolutionner tous les niveaux corrompus, y compris le système tribal basé sur le lien du sang, alors le Prophète a annulé le lien du sang (Que périssent les deux mains d'Abû-Lahab et que lui-même périsse) Sourate Al-Masd verset 1., et l'a remplacé par le lien de la foi: (Salman est de nous, Ahl al-Bayt)^{26 27 28 29}, il a établi une société idéologique dont le but est l'islam, et a éliminé les liens tribaux qui cherchent la vengeance et l'effusion de sang, sauf pour ce qui était lié aux liens de la parenté, et les conséquences de payer le prix du sang³⁰.

Alors, comment peut-on dire que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a réalisé le pouvoir du sentiment tribal, malgré le fait qu'il s'est efforcé de le saper, sauf pour les questions qui sont dans l'intérêt de l'individu musulman.

L'étude de l'histoire des Arabes, passée et présente, prouve que les Arabes n'ont connu aucun système autre que le système tribal, que ce soit dans leurs entités politiques, comme la famille de Lakhm d'al-Manathira à al-Hirah^{31,32}, la famille de Thawr à Kinda^{33 34} et la famille de Jaffna dans le royaume Ghassanide au Levant^{35 36}. Dans les pays du Yémen, comme l'État

25 Hitti : Histoire des Arabes, p. 195.

26 Al-Tabarani : Al-Mu'jam Al-Kabeer 6/212, Al-Tabari : Jami' Al-Bayan 21/162, Al-Saduq : Uyun Akhbar Al-Ridha 2/70, Al-Hakim : Al-Mustadrak sur Al-Sahihain 3/598.

27 Al-Tabari : Jami' Al-Bayan 21/162.

28 Al-Saduq : Uyun Akhbar Al-Ridha 2/70.

29 Al-Hakim : Al-Mustadrak sur Al-Sahihain 3/598.

30 Voir : Sur l'impact du tribalisme tribal, à la fois avant et après l'islam : Khuraisat : le tribalisme tribal dans les premières années de l'islam, pp. 21-572.

31 Jawad Ali : Al-Mufassal dans l'histoire des Arabes 3/139-247.

32 Al-Ali : L'histoire ancienne des Arabes, pp. 109-127.

33 Jawad Ali : Al-Mufassal 3/248-303.

34 Aqel : L'histoire des Arabes, pp. 205-222.

35 Jawad Ali : Al-Mufassal 3/ 304-353.

36 Al-Ali : L'histoire ancienne des Arabes, pp. 101-108.



de Ma'in, qui était gouverné par sept familles^{37 38}, et le règne des Mocarbeh* ^{39 40 41 42 43} dans chacun des Hadramout⁴⁴, Qataban^{45 46} et Saba^{47 48} était héréditaire, ainsi que dans certaines villes (villages) comme La Mecque^{49 50} et Yathrib⁵¹. Ainsi que les tribus dispersées dans le désert⁵², et c'est quelque chose auquel les Arabes s'accrochent encore à ce jour, et certains d'entre eux y aspirent tribalement et politiquement.

Deuxièmement : La nature de la mission du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille)

La mission du Prophète est la prophétie qui s'est terminée avec sa mort, mais ce qui se passe après sa mort ne relève pas de sa mission. Comme le dit Al-Khudari⁵³ : Le Messenger (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) avait deux fonctions qu'il remplissait pour la nation : La première : communiquer au nom de Dieu les dispositions du message qu'il avait été choisi pour accomplir, car il est alors un législateur au nom de Dieu. Le second : Il est un imam des musulmans, à qui leur parole se rassemble, donc il les dirige vers le bien et les éloigne du mal, et à lui le pouvoir judiciaire se termine dans leurs problèmes, selon ce qui lui est révélé de la Charia, puis il exécute ces décisions. Et le premier travail s'est terminé par sa mort (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) après avoir promulgué ce que Dieu voulait promulguer, il ne restait donc plus rien pour personne, après cela, sauf la fermeté sur les règles de cette loi et la déduction de son intégralité).

37 Jawad Ali : Al-Mufassal 2/65.

38 Aqel : L'histoire des Arabes, , pp. 82-92.

39 Ibn Salam : Ghareeb Al-Hadith 2/60.

40 Ibn Al-Atheer : Al-Nihaayah 4/161.

41 Ibn Manzoor : Lisan Al-Arab, 1/712.

42 Al-Zubaidi : Taj Al-Arous, 2/369.

43 Jawad Ali : Al -Mufassal, 2/210.

44 Jawad Ali : Al-Mufassal, 2/ 104.

45 Jawad Ali : Al-Mufassal, 2/141.

46 Pro : Ancient Arab History, pp. 69-71.

47 Jawad Ali : Al-Mufassal 2/247-269.

48 Pro : Histoire arabe ancienne, pp. 72-80.

49 Jawad Ali : Al-Mufassal 4/17, 45 et au-delà.

50 Al-Ali : Histoire ancienne des Arabes, p. 141.

51 Jawad Ali : Al-Mufassal 4/96-106.

52 Pro : Histoire arabe ancienne, p. 198.

53 L'État omeyyade, p. 148.

* Al-Mukariba : Le pluriel de Makreb : Il est le chef de l'État, et peut-être est-il tiré du mot Muqrab, qui dénote la proximité avec les dieux, donc Al-Makrib était celui qui apporte la proximité et le lien entre les dieux et le peuple, ou un médiateur entre eux et les créatures.



Al-Mallah^{54 55} dit: ((Si le Messenger (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a quitté un système politique pour diriger l'État islamique, c'est dû au fait que le Messenger n'a pas rempli son autorité politique dans son à titre personnel, mais plutôt en sa qualité de Messenger de Dieu (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), et puisque la caractéristique du message ou de la prophétie a pris fin avec sa mort, parce qu'il est le dernier des Prophètes, et que la prophétie n'est pas héritée, donc le pouvoir politique qui en émane est pas non plus soumis à l'héritage ou à la cession)).

Hitti⁵⁶ dit: ((La fonction du Messenger (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) en termes d'être le sceau des prophètes et le plus grand d'entre eux, n'est pas susceptible, selon sa nature, de transférer à un successeur qui hérite ça de lui)).

Nous pouvons dire :

Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) n'a pas entrepris l'affaire (la mission de prophétie) personnellement, mais a plutôt pris en charge cette affaire afin de communiquer la charia à la communauté humaine, et si le Prophète s'était déplacé vers le Compagnon Suprême, alors sa charia demeure jusqu'au Jour du Jugement, Il incombe au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi qu'à sa famille) d'assurer la continuité de l'application de cette loi, et parmi Les personnes les plus importantes travaillant à sa mise en œuvre sont les dirigeants, Il a même été dit : que les gens suivent la religion de leurs rois⁵⁷, il était donc nécessaire que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi qu'à sa famille) jette les bases d'un système de gouvernement conforme à ce que voulait la charia, pour assurer l'application de celle-ci selon ce que le Ciel a voulu.

Troisièmement : Choix de la nation :

Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) voulait laisser la nation pour choisir un système de gouvernement proportionné aux changements de temps et de lieu. Puisque le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) n'a pas stipulé un calife spécifique, et il a laissé la question à la nation de choisir elle-même qui elle voudrait^{58 59}. L'un d'eux dit : (La prophétie ne peut être héritée, donc le pouvoir politique qui en émane n'est pas non plus soumis à l'héritage ou à la disposition, et il devient avec la mort du Prophète à ses propriétaires d'origine qui sont les fils de la nation, donc qu'ils choisissent qui ils leur confient, et cela en fonction de ce qui s'est installé

54 Méthodes de transfert de pouvoir dans l'État islamique arabe, p.733-.

55 Al-Waseet dans la biographie du prophète, p.231.

56 Histoire des Arabes p. 195.

57 Ibn Hajar : Fath Al-Bari 7/114.

58 Al-Maqalat wal-Firaq. p. 3.

59 al-Nuwbiikhti : firaq al-Shiaa. p. 3.



dans leur société de coutumes et de traditions liées à ce domaine)^{60 61}. Il a ajouté : (Peut-être que la sagesse derrière cela est que le système de gouvernement et les questions connexes changent constamment et changent en fonction des circonstances de temps et de lieu, ce qui nécessite de laisser le peuple de la nation s'en occuper en fonction de ses conditions et les circonstances de l'époque dans laquelle ils vivent)⁶².

Al-Khudari⁶³ a déclaré : (Il n'y avait aucune déclaration dans la Sunna sur un système spécial pour élire le calife, à l'exception de quelques conseils exhortant les gens à ne pas être en désaccord et à se diviser, comme si la charia voulait confier cette question aux musulmans afin qu'ils puissent le résoudre eux-mêmes).

Un autre a dit: (Avec la mort du Messager (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), la prophétie a pris fin, et la prophétie n'est pas héritée, tout comme son autorité politique a pris fin, et le pouvoir n'est pas non plus hérité, mais revient plutôt à la nation qui l'accorde à la personne de son choix)⁶⁴.

Khalaf Allah⁶⁵ a dit : La Charia islamique est dépourvue d'un texte de sagesse que Dieu veut, à savoir que la question devrait être laissée à l'esprit humain pour qu'il s'y efforce selon les circonstances de temps et de lieu, et selon le développement de la pensée humaine dans sa prise de conscience des responsabilités du chef de l'Etat ou du calife.

Cette preuve est digne d'appréciation, si la nation avait la capacité de choisir un système de gouvernement proportionné aux changements de temps et de lieu, et ce qui est observé est le contraire, car la nation a lamentablement échoué en cela, et combien de temps elle est revenue à le système tribal auquel les Arabes aspiraient, et l'épée est devenue l'arbitre des différends, l'histoire de la nation est pleine de guerres qui ne sont pas encore terminées, car les peuples islamiques ne trouvent de solution à leurs problèmes que dans les révolutions et les soulèvements à travers l'histoire.

Rendre la nation à son choix est l'essence de l'anarchie, cela signifie jeter la nation dans le plus grand abîme de désaccord qui n'a pas de limites, car les gens diffèrent dans les opinions, les idées, les émotions et les goûts les plus simples, et peut-être que le désaccord atteint même les jumeaux, car il est impossible pour les habitants d'une ville de s'entendre sur une règle, alors

60 Al-Mallah : Méthodes de transfert de pouvoir dans l'État islamique arabe, p.7-33.

61 Al-Waseet dans la biographie du prophète, pp. 231-232.

62 Al-Mallah : Al-Waseet dans la Biographie du Prophète, p. 232.

63 L'État omeyyade, p. 151.

64 Fawzi: Idéalisme et réalisme dans l'histoire de la pensée politique musulmane. p.38.

65 Concepts coraniques, p. 120



comment avec une grande nation au fil des temps? D'autant plus que la gouvernance est un théâtre d'émotions, d'objectifs personnels et d'inclinations. D'où l'impossibilité d'avoir une véritable opinion publique dans aucune nation, mais plutôt la question devient, maintenant, comme c'est dans les pays développés soumise à l'opinion de la majorité pour résoudre les désaccords dans la nation, et c'est la dernière chose à laquelle l'humanité est parvenue après l'incapacité de former une opinion qui inclut la nation entière, bien que personne n'ait dit que le Prophète a légiféré Une loi pour prendre l'opinion de la majorité dans le choix du dirigeant, Quant à ceux qui croient que le concept de nation fait référence au (Ahl ah-Hal wal-Aqd)⁶⁶, il n'y a, en fait, aucun accord sur qui sont-ils? De plus sur la possibilité qu'un accord se produise entre eux. La preuve en est : Abu Bakr, qui a constaté que son serment d'allégeance était un échec, et qu'Allah a protégé le peuple de son mal*^{67 68}, a réalisé l'impossibilité de la capacité de la nation à choisir, alors il a eu recours à la méthode de nomination directe. De même, Omar a utilisé la méthode de l'élection du calife à travers six personnes pour en choisir une, et peut-être qu'il s'est rendu compte de l'impossibilité de l'accord de ces six (Ahl ah-Hal wal-Aqd), alors il a eu recours à la préférence de l'opinion de la majorité, quand il a ordonné que le groupe dans lequel Abd al-Rahman bin Auf soit préféré, et quand le peuple de Médine a choisi l'Imam Ali (as) Il a été rejeté par les autres, et cela s'est terminé par des guerres sanglantes. Nous notons ici qu'Abu Bakr et Omar ont réalisé l'erreur de s'appuyer sur la nation pour choisir le gouvernant, mais il est étrange que cette affaire soit attribuée au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) qui (ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée) Sourate Al-Najm, versets 3-4, et c'est lui qui a indiqué que les épreuves viendront aux musulmans sont comme des parties de la nuit noire^{69 70}. Il est donc faux d'attribuer cette législation au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille); Surtout quand Abu Bakr et Umar ont réalisé l'impossibilité d'y parvenir, et donc ils n'ont pas agi conformément à cela, mais même Aïcha a dit, un jour, à Omar bin Al-Khattab: (Ne laissez pas la nation de Muhammad sans berger, nomme-leur un successeur, et ne les laisse pas après toi par négligence, car je crains pour eux des séditions)⁷¹. Ce qui est étrange, pourquoi personne ne s'est-il référé au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), comme Aïcha s'est référée

66 Voir : Abdel Hamid, L'histoire culturelle et politique de l'islam, pp. 133-141.

67 Al-Bukhari : Al-Sahih 8/26.

68 Ibn Abdul-Bar : Al-Tamheed 22/154.

69 : Ibn Hanbal : Al-Musnad 4/277.

70 Al-Hakim : Al-Mustadrak 4/432.

71 Ibn Qutayba : Imamat et Politique 1/28.

* Omar Ibn Al-Khattab a dit: (Le serment d'allégeance à Abu Bakr a été un jaillissement, et il a été complété. Certes, c'était comme ça, mais Allah a protégé son mal).



à Omar ? Et pourquoi ne l'ont-ils pas interrogé à ce sujet, alors qu'ils l'ont interrogé sur toutes les petites et grandes choses ? On lui avait peut-être demandé et il a répondu, mais l'Histoire avait une opinion différente. Alors cette question peut être posée : Quelle est la preuve coranique ou prophétique que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a laissé la question du système de gouvernement à la nation ? Là où il n'y a pas de texte coranique ou prophétique à ce sujet, mais le Coran dit : (Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils associent à Lui) Sourate Al-Qasas verset 68..⁷²

Lecture critique

On peut dire que les arguments lesquels évoquées pour nier le fait que le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) avait une opinion sur la question du système de gouvernement après lui, peuvent être réfutés comme suit :

Premièrement : Le consensus de la communauté selon lequel l'imamat est un devoir obligatoire :

Il est à noter que l'idée de l'existence d'un gouvernant qui prend en charge les affaires de la nation a préoccupé l'esprit des hommes d'État depuis le premier moment de la mort du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille). Il est rapporté qu'Abu Bakr a dit : (il est indispensable qu'un homme prenne en charge vos affaires, prie avec vous et combatte votre ennemi)⁷³. Et il est rapporté que l'Imam Ali (as) quand il entendit les Kharijites dire : Il n'y a de jugement que pour Dieu. Il a (as) dit : (Ceci est une parole de vérité qui est destinée au mensonge. Oui, il n'y a de jugement que pour Dieu, mais ceux-ci disent qu'il n'y a d'émirat que par Dieu, Les gens ont besoin d'un dirigeant, juste ou immoral, sous l'émirat duquel le croyant travaille et l'incroyant y prend plaisir. Le butin sera collecté par lui, l'ennemi sera combattu par lui, les sentiers seront sécurisés par lui, et les faibles prennent leurs droits des forts, afin qu'un bienfaiteur se repose ; et on sera délivré d'un malfaiteur)^{74 75 76 77}.

Quant aux théologiens, Al-Baghdadi⁷⁸ a dit : (L'imamat est un devoir dont la nation porte la responsabilité, afin d'établir l'imam. Il nomme des juges et des administrateurs pour eux, contrôle

⁷² Al-Muzaffar : Al-Saqifah, pp. 35-44.

⁷³ Ibn Qutayba : Imamat et Politique 1/25.

⁷⁴ Al-Sharif Al-Radi : Nahj Al-Balaghah, p. 82.

⁷⁵ Voir aussi: Ibn Abi Shaybah : Al-Musannaf 8/735

⁷⁶ Al-Bayhaqi : Al-Sunan Al-Kubra 8/184.

⁷⁷ Al-Nasrallah : Imam Ali (as) dans la pensée du Mu'tazila de Bagdad, p. 308.

⁷⁸ Al-Farq bayn al-Firq, p. 27.

leurs frontières, partage le butin entre eux, et rend justice à leur opprimé de leur oppresseur).

Al-Nasafi⁷⁹ a mentionné, alors qu'il parlait de l'obligation de l'Imamat : Cela indique que lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) est décédé, les Compagnons se sont réunis dans la Saqifah de Bani Sa'idah, et ils ont dit : Nous avons entendu le Messager de Dieu (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) dire : (Celui qui meurt sans croire à un Imam, Il est mort d'une mort de Jahilia (préislamique).^{80 81 82 83}. Il ne faut pas qu'un jour se passe sans que nous voyions un imam qui soit le calife.

Al-Nasafi a ajouté : Celui qui ne croit pas en l'imamat comme il croit aux prières du vendredi, aux deux Aïds et au mariage des orphelins, et celui qui nie l'imamat, alors il a renié les obligations, et celui qui nie les obligations a commis un blasphème⁸⁴.

Si l'Imamat indiquant ce sens (un système de gouvernement), était si important dans la pensée islamique, pourquoi le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) l'a-t-il négligé ?

Deuxièmement : la biographie réelle des dirigeants :

Quiconque suit la biographie des gouvernants après la mort du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) et jusqu'à aujourd'hui, il constatera que les dirigeants accordaient une grande attention à ceux qui ont pris le pouvoir après eux. Les juristes en ont déduit que l'Imamat est nécessaire, et que ce comportement des dirigeants est dans le but d'éviter la sédition, de sorte qu'ils ont justifié le serment d'allégeance à Muawiya à son fils Yazid, à leur avis, pour empêcher la sédition.

La question ici : Quelle est la plus correcte, l'attitude du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) qui laisse-t-elle (selon leur opinion) la question du système de gouvernement sans clarifier sa réalité ? Ou est-ce plus correcte est l'attitude des dirigeants qui ont assumé la direction de l'État à travers l'histoire, en mettant l'accent sur le système de gouvernement après eux tel qu'ils le voient ?

79 Bahr al-Kalam, p. 171.

80 Al-Saffar : Bassair al-Darajat, p. 279.

81 Il a été mentionné dans le libellé : Quiconque meurt sans avoir un serment d'allégeance sur son cou meurt d'une mort pré-islamique. Voir : Ibn Hazm : Al-Muhalla 1/45,

82 Al-Nawawi : Al-Majmoo' 19/190.

83 il a été dit : Quiconque meurt sans connaître son imam meurt d'une mort préislamique, voir : Al-Barqi : Al- Mahasin 1/154.

84 Bahr al-Kalam p. 172.



Troisièmement : L'impact négatif de ne pas établir un système d'Imamat :

Il est noté que l'échec d'établir un système de gouvernement par le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à leur opinion, a eu un impact négatif sur la vie de la nation, car il l'a beaucoup préoccupé, de sorte qu'Al-Ash'ari a dit : (Le premier chose qui s'est produite de la différence entre les musulmans après la mort de leur Prophète était leur différence dans l'Imamat)⁸⁵. Al-Shahristani a, de son cote, déclaré : (Et le plus grand désaccord entre la communauté est le désaccord de l'Imamat, car aucune épée n'a été tirée dans l'Islam sur une base religieuse comme ce qui a été tirée à propos de l'Imamat à tout moment)⁸⁶.

Après avoir passé en revue le système de califat à travers les âges et les effets négatifs qu'il a laissés derrière, Al-Khudari a déclaré⁸⁷: La conclusion est que question du califat islamique et de sa succession, ne s'est pas déroulée avec le temps dans une voie dénuée d'embûches. Au contraire, laisser la nation telle qu'elle est, sans une solution spécifique que la nation accepte et défende, a été la cause de la plupart des incidents qui ont affligé les musulmans, car cela a créé des types de discorde et de guerres continues, que rarement le temps passe sans que ces événements ne se renouvellent, que ce soit entre deux groupes ou entre deux personnes.

La deuxième équipe :

Les tenants de ce groupe croient que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) devrait avoir une opinion sur la question du système de gouvernement après lui. Ils ont fourni les preuves suivantes :

Premièrement : l'exhaustivité de la Charia.

La Charia du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) était détaillée et tout inclut. Dieu Tout-Puissant a dit : (Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre) sourate Al-An'am, verset 38. Il a, aussi, dit : (Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans) Sourate An-Nahl verset 89. Allah, Gloire a Lui, a dit : (c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé) Sourate Al-An'am, verset 114. Certes, assurer l'application de la Charia était la préoccupation la plus importante du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), à travers le système de gouvernance approprié. Quiconque connaît la biographie du Prophète,

⁸⁵ Al-Ash'ari : Maqalat a-Islamieen, p. 9.

⁸⁶ Al-Shahristani, Al-Milal wa Al-Nahl, p. 17.

⁸⁷ L'État omeyyade, p. 156.



notamment en ce qui concerne l'enseignement et la transmission de la Charia aux membres de la nation, trouve que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) n'a épargné aucun effort à cet égard, même dans les détails les plus simples de la vie, que ce soit dans les toilettes, en portant vêtements, le port de chaussures, de quel côté les gens doivent dormir, comment manger, comment s'asseoir dans la rue, la façon de dire bonjour, que ce soit aux musulmans ou aux gens du livre, l'étiquette de la copulation avec une épouse libre ou une esclave, comment visiter les malades, suivre le cortège funèbre, Et d'autres choses incluses dans les livres de hadiths et de jurisprudence*. Mais n'est-il pas étrange que le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) ait négligé ou ignoré le sort de la communauté musulmane après lui ?! Alors pourquoi des textes sacrés nous sont-ils parvenus, sur des questions de vie ou de subsistance de moindre importance, alors que le Prophète ne les a pas confiés aux humains pour qu'ils s'efforcent d'y connaître, selon ce que leur temps et leur lieu exigent, bien qu'ils soient beaucoup moins important que la question du califat et du système de gouvernement ? Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a parlé de questions plus affectées par les changements de temps et de lieu, telles que : les ventes, la location, le partenariat, la préemption, la réforme des terres mortes, l'objet trouvé, et autres. Alors, le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) n'a pas permis aux musulmans d'y promulguer les règles et les décisions qui conviennent à leur époque et à leur lieu ?! Attribuer la question du système de gouvernement au choix des êtres humains contredit les règles les plus simples de la logique, car comment l'islam restreint-il le choix des musulmans dans les affaires ordinaires qui n'ont pas d'importance, tout en laissant cette question importante et cruciale pour la vie des musulmans, à leur choix ?^{88 89}.

Deuxièmement : La biographie pratique du prophète :

Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) dans sa vie pratique, chaque fois qu'il voyageait, mettait un dirigeant sur la Médine pour gérer ses affaires, même si c'était pour une courte période, alors comment pouvait-il quitter le monde sans garantir, pour les musulmans, un système de gouvernement ? al-Waqidi a mentionné⁹⁰ : (On dit que le Messenger de Dieu (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) a nommé à Médine un groupe de ses compagnons quand il voulait aller aux invasions : à la bataille de Wadan, il a nommé Saad bin Ubadah, à la bataille de Bawat, il a

88 Abdul Karim, Les racines historiques de la loi islamique, pp. 103-104

89 voir : Abdul Hamid : History of Islam, pp. 129-130.

90 Al-Maghazi 1/ 7-8.

* Pour plus de détails, voir : Livres des hadiths du Prophète et livres de jurisprudence de différentes écoles de pensée pour clarifier les détails à ce sujet. Al-Jaziri : Jurisprudence sur les quatre écoles de pensée. 9 tomes. Mughniyeh : Jurisprudence sur les Cinq Doctrines. 2 tomes.



nommé Saad bin Muadh. Dans la bataille de Talab, il nomma Karaz bin Jabir al-Fihri et Zaid bin Haritha. Dans la bataille de Dhi al-Ashirah, il a nommé Abu Salamah bin Abd al-Assad al-Makhzoumi. Dans la bataille de Badr (combat), il a nommé Abu Lubabah bin Abd al-Mundhir al-Omari. Dans la bataille d'al-Suwaïq il a nommé Abu Lubabah bin Abd al-Mundhir al-Omari. Dans la bataille d'al-Kadr il a nommé Ibn Umm Maktum, et dans la bataille de Dhu Amr il a nommé calife Othman Bin-Affan. Lors de la bataille de Bahran, Ibn Umm Maktoum a été nommé calife. Lors de la bataille d'Uhud, Ibn Umm Maktoum a été nommé. Dans la bataille de Hamra al-Asad, il a nommé Ibn Umm Maktum. Dans la bataille de Banu al-Nadir, il a nommé Ibn Umm Maktum. Dans la bataille de Badr (Le rendez-vous), il a nommé Abdullah bin Rawaha. Dans la bataille de Dhat al-Riqaa, il a nommé Uthman bin Affan. Dans la bataille de Dumat al-Jandal, il a nommé Sabaa bin Arfatah. Dans la bataille Al-Muraysi a nommé Zaid bin Haritha, et dans la bataille de la tranchée, il a nommé Ibn Umm Maktoum. Dans la bataille de Banu Qurayzah, il a nommé Ibn Umm Maktoum, et dans la bataille de Bani Lahyan, il a nommé Ibn Umm Maktoum. Dans la bataille de la Ghaba, il a nommé Ibn Umm Maktoum. Dans Sulh al-Hudaybiyah, il a nommé Ibn Umm Maktoum. Dans la bataille de Khaybar a nommé Saba 'bin Arafatah al-Ghifari. Dans la vie du problème, il a nommé Abu Rahm al-Ghifari. Dans les conquêtes d'al-Fath, Hunayn et al-Taïf, il nomma Ibn Umm Maktoum. Dans la campagne de Tabuk, Ibn Umm Maktoum fut nommé. On dit, selon une autre narration, qu'il a nommé Muhammad bin Maslama Al-Ashli, et dans le pèlerinage du Messenger de Dieu, il a nommé Ibn Umm Maktoum).

Mais ce que l'on sait, c'est que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a laissé l'Imam Ali (as) en charge de Médine, en disant : Tu es pour moi ce qu'Aaron était pour Moïse, sauf qu'il n'y a pas de prophète après moi^{91 92 93 94 95 96 97}.

Troisièmement : Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) avait l'habitude de dire: Si trois personnes partent en voyage, qu'elles nomment l'une d'elles comme leur commandant^{98 99}

91 Ibn Hanbal : Al-Musnad 1/170.

92 Al-Bukhari : Al-Sahih 4/208.

93 Muslim : Al-Sahih 7/120.

94 Ibn Majah : Al-Sunan 1/43.

95 Al-Sharif Al-Murtada : Ses lettres 4 /76.

96 Al-Bayhaqi : Al-Sunan Al-Kubra 9/40.

97 Concernant ce qui a été soulevé à propos du hadith, voir : Al-Milani : Hadith Al-Manzala, pp. 7-79.

98 Voir : Abu Dawud : Sunan Abi Dawud 1/587.

99 Abu Ya'la : Musnad Abu Ya'la 2/319.



^{100 101}, à tel point qu'Omar ibn al-Khattab a imposé aux gens de la Shura qu'il ne se passe pas trois jours jusqu'à ce qu'ils nomment l'un d'eux comme commandant^{102 103}.

Quatrièmement : Dangers externes et internes :

Les dangers qui menacent l'Etat obligent le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à en protéger son Etat. Ce sont les dangers extérieurs des Romains byzantins, les Perses sassanides et les dangers intérieurs représentés par les Juifs, les hypocrites et les prétendants à la prophétie.

Premièrement : les dangers externes :

L'état sassanide : Trois événements importants se sont déroulés du côté de la péninsule arabe, qui ont marqué les milieux sassanides, à savoir :

Premièrement : la bataille de Dhi Qar¹⁰⁴.

Il a été dit qu'elle a eu lieu à la naissance du Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille), et il a été dit qu'elle a eu lieu après son départ de la bataille de Badr^{105 106}. Cette bataille a eu lieu entre les tribus de Banu Shayban et leurs voisins arabes, et les forces de l'État sassanide à l'époque de Chosroes* Parvez**¹⁰⁷. Les Arabes ont remporté la victoire sur les forces sassanides. Ils avaient élevé le slogan (Ô Mansour Amett), en l'honneur du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille)¹⁰⁸, à tel point qu'il soit dit à propos du jour de Dhi Qar : C'est le premier jour où les Arabes se sont vengés de les non-arabes***^{109 110 111}.

100 al-Tabarani : al-Mu'jam al-Awsat 8/100.

101 Ibn Abd al-Barr : al-Tamheed 20/7.

102 Voir : Ibn Shuba : Histoire de Médine 3/924.

103 Voir : al-Tabari : Histoire 3/293.

104 Dhu Qar : De l'eau pour Bakr bin Wael près de Kufa, entre lui et Wasit, et en elle la célèbre bataille de Dhi Qar a eu lieu. Voir : Yaqut Al-Hamawi : Mu'jam Al-Buldan 4/293.

105 Yaqut al-Hamawi : Mu'jam al-Buldan 4/294.

106 Jawad Ali : al-Mufassal 3/231.

107 Voir : Al-Mayah : La pensée militaire sassanide, pp. 73-78.

108 Al-Suyuti, kifayat altaalib.1/183 .

109 Yaqut al-Hamawi : Lexique des pays 4/294.

110 Voir : Ibn Abd al-Bar : al-Isti'b 1/73

111 al-Muttaqi al-Hindi : Kanz al-Ummal 10/601.

* C'est le titre de celui qui prend le pouvoir sur l'État sassanide, et cela signifie le roi.

** Chosroes Parvez bin Hormuz IV (591-628), a fait face à la rébellion de Bahram Gobin, qui a incité Parvez à demander l'aide de l'empereur byzantin Maurice en échange de la cession du Levant, qui est tombé entre les mains des Sassanides, et il a réussi à regagner son trône, et à son époque il y a eu la bataille de Dhi Qar, puis les relations avec les Byzantins se sont détériorées. Après la mort de Maurice, Parvez a pu prendre le contrôle de Jérusalem et de l'Égypte, mais Héraclius a rapidement restauré son influence sur l'Égypte et le Levant, puis Parvez a été tué par son fils Cherweh.

*** certains d'entre eux ont attribué le dicton au Prophète Muhammad (PSL) avec l'ajout : (Par moi, ils ont gagné).



Deuxièmement : Le message du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à Chosroes : Lorsque le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a été envoyé à toute l'humanité, contrairement au reste des prophètes, comme l'a dit le Tout-Puissant : (Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas) Sourate Saba verset 28. Allah a dit aussi : (Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers) Sourate Al-Anbiya, verset 107. Par conséquent, le Prophète avait écrit aux rois et aux princes de son temps, les invitant à l'islam. Il avait écrit à Chosroes Parviz, roi des Perses sassanides, l'invitant à l'islam par une lettre dans laquelle il déclarait : ((Au nom de Dieu, le Compatissant, le Compatissant, de Muhammad, le Messenger de Dieu, au grand Chosroes de Perse: Que la paix soit sur quiconque suit le droit chemin, et croit en Dieu et en Son Messenger et témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu seul, sans associé, et que Muhammad est son serviteur et son Messenger. Je t'invite à l'appel de Dieu, car je suis le messenger de Dieu à tous les peuples, pour que j'avertisse celui qui est vivant et que la Parole se réalise contre le mécréant. Entre dans l'islam et tu seras en sécurité, et si tu refus, tu porteras le péché des mages))¹¹².

Voici plusieurs notes :

Les correspondances du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) avec les rois de son temps sont incontestables. Parce qu'il applique le commandement divin en sa qualité de prophète universel, qui a été envoyé à tous les peuples, même aux djinns, comme il ressort clairement du Noble Coran¹¹³, en plus de ce qui est mentionné dans les principales sources de biographie, his-

112 Al-Tabari : Histoire 2/295.

113 Allah a dit : (1) Dis: «Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent: «Nous avons certes entendu une Lecture [le Coran] merveilleuse, (2) qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. (3) En vérité notre Seigneur - que Sa grandeur soit exaltée - ne s'est donné ni compagne, ni enfant! (4) Notre insensé [Iblis] disait des extravagances contre Allah. (5) Et nous pensions que ni les humains ni les djinns ne sauraient jamais préférer de mensonge contre Allah. (6) Or, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns mais cela ne fit qu'accroître leur détresse. (7) Et ils avaient pensé comme vous avez pensé qu'Allah ne ressusciterait jamais personne. (8) Nous avons frôlé le ciel et nous l'avons trouvé plein d'une forte garde et de bolides. (9) Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille maintenant, trouve contre lui un bolide aux aguets. (10) Nous ne savons pas si on veut du mal aux habitants de la terre ou si leur Seigneur veut les mettre sur le droit chemin. (11) Il y a parmi nous des vertueux et [d'autres] qui le sont moins: nous étions divisés en différentes sectes. (12) Nous pensions bien que nous ne saurions jamais réduire Allah à l'impuissance sur la terre et que nous ne saurions jamais le réduire à l'impuissance en nous enfuyant. (13) Et lorsque nous avons entendu le guide [le Coran], nous y avons cru, et quiconque croit en son Seigneur ne craint alors ni diminution de récompense ni oppression. (14) Il y a parmi nous les Musulmans, et il y en a les injustes [qui ont dévié]. Et ceux qui se sont convertis à l'islam sont ceux qui ont cherché la droiture. (15) Et quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer. Sourate Al-Jinn versets 1-15.

toire, jurisprudence, hadith, interprétation, littérature, langue et autres ^{114 115 116 117 118 119 120}.

Mais est-ce que le style du message, et ce qui y est énoncé, s'applique à l'approche coranique dans l'appel qui est basé sur : ((Par la sagesse et la bonne exhortation appelle les gens au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égaré de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guides) Sourate An-Nahl, verset 125, tandis que nous trouvons que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) utilise la méthode de menacer et d'intimider (aslim taslam).

Il est connu du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) qu'il était un politicien brillant, alors est-il correct pour lui de s'adresser à Chosroes, qui se fait appeler (Shahinshah), c'est-à-dire le roi des rois^{121 122}, par cette manière, alors comment le Prophète (que Dieu le bénisse lui et sa famille) attend-il que Chosroes l'écoute et croit en lui !

On sait que l'empire sassanide partageait à cette époque une influence mondiale avec l'empire byzantin. Alors que les Arabes avaient peu de poids, ils étaient plutôt des tribus dispersées dans le désert, les forts mangeant les faibles. Les Sassanides ont accordé la royauté au peuple d'Al-Manathira, en Hirah, pour réduire les attaques des tribus arabes, qui leur étaient subordonnés. Les Romains ont accordé la royauté aux Ghassanides au Levant dans le même but¹²³. Cette réalité était-elle absente du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) pour s'adresser à Chosroes avec un tel discours ?

Peut-être y a-t-il un autre discours du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) qui correspond à lui en tant que prophète et messager dans le but de s'adresser à l'autre, alors comment le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) s'attend-il à ce que Chosroes entende parler de lui, et le suivre, en quittant sa religion et son grand royaume, pour quelques mots pleins de menaces et d'intimidations? Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a vécu pendant quarante ans sous la garde de son peuple, et ils l'ont appelé l'honnête et digne de confiance¹²⁴

114 Al-Tabari : Histoire 2/295.

115 Al-Jassas : Ahkam Al-Qur'an 1/68.

116 Ibn Hamdun : Al-Tathkirah Al-Hamduniyah 6/315,

117 Ibn Sayyid Al-Nas : Uyun Al-Athar 2/347.

118 Al-Ayni : Umdat Al-Qari 18/58,

119 Al-Halabi : Al-Sirah Al-Halabiah 3/291.

120 Pour plus de détails, voir : Al-Ahmadi : Makatib Al-Rasoul (psl) 2/316-332.

121 Al-Yaqoubi : Histoire 1/177.

122 Al-Masoudi : Murouj Al-Dahab 1/271.

123 Pro : Histoire arabe ancienne, p. 147.

124 Ibn Abi Al-Hadid : Sharh Nahj Al-Balaghah 14/69.



¹²⁵, mais quand il les a appelés à adorer Dieu, ils ont mécru en lui et l'ont accusé de mentir, la sorcellerie¹²⁶, la folie¹²⁷ et la divination¹²⁸.

Peut-être que la narration est dérivée de la réalité historique, lorsque l'État sassanide a été tombé, a été déchiré et entré sous le règne de l'État islamique. Ainsi, il a été attribué au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) qu'il a dit : qu'Allah Déchire son royaume¹²⁹ ! après que le Prophète ait su que Chosroes avait déchiré sa lettre. En fait La dissolution du royaume sassanide ne s'est pas produite à l'époque de Chosroes Parvez, mais plutôt après lui à l'époque de Yazdegerd III¹³⁰.

Troisièmement : Yémen

On a dit que Chosroes s'est mis en colère et a déchiré la lettre, et a écrit à l'émir du Yémen, qui était à l'époque un adepte des Sassanides, lui ordonnant d'arrêter le Prophète et de le lui envoyer¹³¹.

Si cela est vrai, alors cela reflète la réalité, car comment Chosroes, qui se croit soi-même (le roi des rois), pourrait-il écouter les paroles d'un arabe de la péninsule arabique, parce que cet arabe, pour Chosroes, ne vaut rien. Alors il déchira sa lettre, puis ordonna à l'émir du Yémen, son agent, de l'arrêter. Chosroes n'a pas assumé cette tâche lui-même, mais l'a plutôt confiée au gouverneur du Yémen qui l'a suivi, car le statut de Chosroes est comme celui de César des Romains et de Khaqan des Turcs, Comment peut-il céder au commandement d'un Arabe au milieu de la péninsule arabique !

L'émir du Yémen obéit, et envoya, de sa part, des hommes pour vérifier l'affirmation du Prophète et pour l'arrêter, dans le but de l'envoyer à Chosroes, mais ces gens après avoir rencontré le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) et entendu ses mots, et portèrent le message du Prophète à l'émir du Yémen qui, bientôt trouvé dans le message du Prophète la preuve qu'il est prophète envoyé de Dieu, alors il crut en lui^{132 133}. Ensuite, le Prophète (qu'Allah le bénisse ain-

125 Al-Qurtubi : Al-Jami' li Ahkam Al-Qur'an 19/75.

126 Comme le dit le Tout-Puissant : Et ils (les Mecquois) s'étonnèrent qu'un avertisseur parmi eux leur soit venu, et les infidèles disent: C'est un magicien et un grand menteur) Sourate Sad verset 4.

127 Comme le dit le Tout-Puissant : (Et ils (les mecquois) disent: «O toi sur qui on a fait descendre le Coran, tu es certainement fou!). Sourate Al-Hijr verset 6.

128 Comme le dit le Tout-Puissant : (ni la parole d'un devin, mais vous vous rappelez bien peu). Sourate Al-Haqqa. Verset 42

129 Ibn Kathir, Al-Bidaya wal-Nhaya. 6/216.

130 Al-Mayah : La pensée militaire sassanide, p. 389.

131 Al-Tabari : Histoire 2/296.

132 Ibn Al-Jawzi, Al-Muntazam, 3/282.

133 Ibn Al-Jawzi : Al-Muntazam 3/283.



si que sa famille) a envoyé l'Imam Ali (as) au Yémen ; Cela a conduit à la conversion de son peuple à l'islam^{134 135 136} et le Yémen est devenu affilié à l'État islamique.

La victoire des Arabes pour la première fois dans la bataille de Dhi Qar sur les Perses, puis le fait que Chosroes Parvez reçut un message du Prophète l'appelant à le suivre, ainsi que la perte de l'état sassanide le Yémen, au profit des Arabes musulmans, tout cela a certainement laissé un impact sur les cercles sassanides ; Cela a fait sentir aux Sassanides qu'il y avait un nouveau danger venant du côté de la péninsule arabe. Et puisque le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) était un génie de l'organisation, il était absolument conscient du danger sassanide contre son Etat naissant.

2- Empire Byzantin:

L'Empire byzantin représentait la partie orientale de l'Empire romain, après que ce dernier ait perdu la partie occidentale aux mains d'Edouard le Germanique en l'an (476) après JC¹³⁷. Les Arabes étaient situés à la périphérie de leur empire, dans le Levant, qui leur appartenait. Nous nous référons ici à certains événements qui se sont produits entre les deux parties.

Premièrement : Le message du Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) à Héraclius :

Puisque le prophète Muhammad était un prophète mondial, contrairement aux autres prophètes, le Tout-Puissant a dit : (Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas) Sourate Saba verset 28. Allah Gloire a Lui a dit : (Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers) Sourate Al-Anbiya verset 107. Pour cette raison, le Prophète écrivit aux rois et princes de son temps, les invitant à l'Islam, et parmi eux il écrivit à Héraclius*, César de l'Empire byzantin, l'invitant à l'Islam avec une lettre dans laquelle il déclara :

((Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux : De Muhammad bin Abdullah à Héraclius le Grand de Rome : Que la paix soit sur ceux qui suivent les conseils. Quant

134 Al-Waqidi : Al-Maghazi, pages 709 à 712.

135 Ibn Sayed Al-Nas : Oyoum Al-Athar 2/ 358.

136 Al-Amili : Al-Sahih d'après la biographie de l'Imam Ali (PSL) 6/ 155-174.

137 Pour plus de détails, voir : Edward Gibbon : Le déclin et la chute de l'Empire romain (toutes les pages).

* Héraclius : Il s'agit de Flavius Auguste Héraclius (575 - 11 février 641), qui prit le pouvoir sur l'Empire byzantin en 608. Il mena avec succès une révolution contre l'empereur Phocas, qui prit le pouvoir après avoir déposé l'empereur Maurice, et sans grande popularité, à la lumière des troubles dont souffrait l'empire. Il est considéré comme le fondateur de la dynastie héraclienne, qui a continué à régner sur l'Empire byzantin jusqu'en l'an 711. Il a d'abord fait face à l'expansion des Sassanides sur ses frontières en Égypte et au Levant, et a été contraint de mener plusieurs guerres pour les récupérer. Puis Héraclius a affronté les Arabes musulmans après avoir reçu un message du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) l'invitant à l'islam, puis il a perdu le Levant, puis l'Égypte et la Libye à jamais, dans plusieurs batailles en faveur des musulmans.



à ce qui suit, je vous invite à l'appel de l'islam. Soyez en sécurité, et vous serez en sécurité. Dieu vous récompensera deux fois. Si vous refusez, vous porterez le péché des Aryens. (Dis : «O gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah»). Puis, s'ils tournent le dos, dites : «Soyez témoins que nous, nous sommes soumis») Sourate Al-Imran, verset 64.¹³⁸.

Voici plusieurs notes :

Nous nous référons à ce que nous avons mentionné en termes de commentaire du message du Prophète (que Dieu le bénisse lui et sa famille) à Chosroes aux points 1, 2, 3, 4 et 5.

La narration indique que celui qui a porté le message du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à Héraclius était une personne nommée Dihya al-Kalbi* ¹³⁹, une personne choisie par le Prophète pour une telle mission était censée être d'une certaine importance dans l'Islam, alors que ce n'est pas le cas, et il peut être difficile de prouver la véracité de ce Dihyah, qui est une figure controversée que nous connaissons peu, et sa vie est remplie de mystère du début à la fin.

De plus, certains y trouvèrent l'occasion d'inventer des vertus attribuées à des individus, dont Abu Sufyan, même s'il était incroyant, et sa rencontre avec Héraclius, dont on pouvait être fier à l'époque, était de rencontrer un Arabe avec Hercule le Grand de Rome¹⁴⁰.

Peut-être que la narration était dérivée de l'attitude coranique envers les chrétiens : (Tu trouveras certainement que les Juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens ». C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil) Sourate Al-Maidah verset 82. Par conséquent, la narration exprimait une attitude positive d'Héraclius envers le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), mais ce qui l'en empêchait était le clergé chrétien ainsi que le royaume¹⁴¹.

Deuxièmement : Bataille de Mu'tah (8) AH :

Parmi les événements importants, en ce qui concerne les relations entre l'Empire byzantin et l'État islamique, figurait la bataille de Mutah en l'an (8) AH, et elle a été causée par le fait que le Prophète a envoyé à l'émir des Ghassanides l'invitation lui à l'Islam. Mais ce prince se fâcha et tua

¹³⁸ Ibn Sayyid al-Nas : Uyun al-Athar 2/346.

¹³⁹ Voir : Al-Amiri et Al-Awwad : The International for Islamic Call, pages 353, 365.

¹⁴⁰ Ibn Sayyid al-Nas : Uyun al-Athar 2/344-347.

¹⁴¹ Al-Yaqoubi : Histoire 2/78.

* Dahiya al-Kalbi est une personne sur laquelle des soupçons ont été soulevés. Comment s'est passé son début dans l'Islam et quand ? Et pourquoi la révélation a-t-elle été descendue à son image, et pourquoi le Prophète l'a-t-il choisi comme messager envoyé à Héraclius ? Que va-t-il lui arriver après ça ?

le Messager du Prophète, puis envoya sa tête à César pour gagner sa faveur. Quand le Prophète a appris cela, il a décidé d'envoyer une armée pour combattre les Ghassanides. Ainsi, le prince des Ghassanides a demandé l'aide d'Héraclius, qui lui a fourni une grande armée, de sorte que les musulmans ont été vaincus, et les trois princes qui ont été nommés par le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) ont été tués, et l'armée est revenue brisée*^{142 143 144}.

Troisièmement : Tabuk (9) AH :

Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a commencé à sécuriser les frontières de son pays du nord, et il envoyait des bataillons de reconnaissance ; Ce qui a conduit à un affrontement avec les Romains et leurs alliés, tels que les Ghassanides. Ce qui a incité le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à sortir avec une armée qui comprenait un grand nombre de ses partisans à Tabuk au Levant, bien que le Prophète n'ait pas fait face à une menace. Peut-être voulait-il que ce mouvement militaire ait un effet dissuasif sur les Romains et leurs alliés^{145 146 147}.

Quatrièmement : le détachement d'Usama (11) AH :

Dans la dernière maladie du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), il décida d'envoyer Usama ben Zaid ben Haritha^{148 149 150}, à la tête d'une armée, pour combattre les Romains byzantins et se venger du meurtre de son père à Mutah. Parmi l'armée se trouvaient un certain nombre de compagnons supérieurs, notamment : Abu Bakr, Omar, Abu Ubaidah, Abd al-Rahman ibn Awf, Talhah et al-Zubayr. Mais Oussama était réticent, ce qui a conduit au ralentissement de l'armée, qui était due au rejet, par certains, de l'émirat d'Usama**¹⁵¹. Mais le Prophète (qu'Allah

142 Pour les détails de cette bataille, voir : Ibn Sa'd : Al-Tabaqat 2/128-130. Ibn Abi Al-Hadid : Sharh Nahj Al-Balaghah 6/52, 15/61-71.

143 Abu Al-Faraj : Muqatil Al-Talibeen, p. 6-10.

144 Ibn Abi Al-Hadid : Sharh Nahj Al-Balaghah 6/52, 15/61-71.

145 Al-Waqidi : Al-Maghazi, pages 655-707, Al-Amiri : Les mouvements militaires de l'État de Médine à l'époque du Prophète (PBUH) envers les Romains et leurs alliés des Arabes du Levant, pp. 24-345.

146 Al-Mallah : Al-Waseet dans la biographie du Prophète, pages 313-316.

147 Al-Amiri : Les mouvements militaires de l'État de Médine à l'époque du Prophète (PBUH) envers les Romains et leurs alliés des Arabes du Levant, pp. 24-345.

148 Voir sa traduction : Ibn Al-Atheer : Asad Al-Ghaba 1/75-78.

149 Ibn Hajar : Al-Isabah 1/31.

150 Ibn Abd Al-Bar : Al-Isti'ab 1/57-59.

151 Al-Tabaqat al-Kubra, 2/190.

* C'est une bataille qui a eu lieu entre les musulmans et les romains byzantins, à Jumada Al-Awwal de l'an 8 AH, suite au meurtre d'Al-Harith bin Omair Al-Ardi, qui est le messager que le Prophète a envoyé au roi de Busra l'appelant à l'Islam. Il y avait une divergence d'opinion quant à savoir si le chef des musulmans était Jaafar bin Abi Talib ou Zaid bin Haritha. Jaafar et Zaid ont été martyrisés, et il a été dit qu'Abdullah bin Rawaha était celui qui a pris le commandement de l'armée après leur martyre.

** Ibn Saad a indiqué que cette raison réside dans le jeune âge d'Usama, mais le jeune âge était-il dû à son âge ou à son origine ?



le bénisse, lui et sa famille) a exhorté Usama à marcher, ensuite le Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) s'est évanoui, puis Oussama a commencé à se préparer à sortir. Lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) s'est remis de son état d'évanouissement, il a demandé quelle était la position d'Usama. On lui a dit qu'il se préparait, alors Il a dit: que Dieu maudisse ceux qui sont à la traîne d'Usama. Et Il a répété cela. Plus tard Usama sortit, et quand il atteignit (Al-Jurf)*¹⁵², il se tint là, avec Abu Bakr, Omar et la plupart des Muhajireen et Ansar.

Et puis, est venu le messager d'Umm Ayman informant Usama la mort du Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille), alors Usama s'est immédiatement arrêté et est entré dans la Médine avec le drapeau à la main, alors il est venu jusqu'à ce qu'il a fixé le drapeau à la porte du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille)^{153 154}.

Maintenant, enregistrons quelques notes sur le texte ci-dessus :

Premièrement : Pourquoi le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a-t-il choisi Usama ben Zaid à la tête de cette armée ? La narration montre que la raison est due au meurtre du père de Zaid dans la bataille de Mu'tah contre les Byzantins, mais on sait que dans la bataille de Mu'tah, Jaafar al-Tayyar, Zaid bin Haritha et Abdullah bin Rawaha^{155 156} ont été tués, alors pourquoi la vengeance était-elle pour Zaid et pas pour les autres ? Pourquoi le Prophète n'a-t-il pas choisi le fils de Jaafar ou le fils d'Abdullah bin Rawaha ? Alors que voulait-il dire par cette vengeance ? Zayd a été martyrisé pour l'amour de Dieu, comme des centaines et des milliers de musulmans ? Mais, le Prophète a-t-il vengé les meurtres de Badr, Uhud et d'autres batailles ? De plus, n'était-il plus approprié de se venger pour le messager du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) Al-Harith bin Umair Al-Azdi, qui l'a envoyé au roi de Bosra. Alors Sharhabeel Al-Ghassani lui a tendu une embuscade, et l'a tué pour plaire à ses maîtres romains^{157 158}. Il est à noter que la bataille de Mutah était au début de l'année (8) AH, alors pourquoi le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a-t-il retardé cette vengeance jusqu'au début de l'année (11) AH ?

Deuxièmement : On sait qu'Usama ben Zaid avait alors dix-huit ans, alors qu'est-ce que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) voulait de son leadership sur les grands compagnons tels qu'Abu Bakr, Omar, Abd al-Rahman bin Awf, Talha, al-Zubayr, Usaid bin Hudair , et

152 Yaqt al-Hamawi : Mu'jam al-Buldan 2/128.

153 Al-Jawhari : Al-Saqifah et Fadak, pages 76 à 77.

154 Ibn Abi Al-Hadid, Explication de Nahj Al-Balagha 6/52.

155 Un des Ansar, voir sa traduction : Ibn Hajar : Al-Isabah 2/306-307.

156 Ibn Al-Athir : Asad Al-Ghaba 2/593-595.

157 Ibn Sad : Al-Tabaqat A/128.

158 Ibn Abi Al-Hadid : Sharh Nahj Al-Balagha 15/61.

* Al-Jurf est un endroit à trois milles de Médine vers le Levant.



Bachir ben Saad ? Surtout si nous savons qu'il y a des récits qui indiquent que certains d'entre eux sont parmi les dix qui ont reçu la bonne nouvelle du Paradis. Est-il raisonnable que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) ait destiné cet ordre à des fins psychologiques, c'est à dire la vengeance pour le père d'Usama ?

Troisièmement : L'accent mis par le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) sur la nécessité du mouvement d'Usama attire l'attention sur le fait qu'il a entamé un dialogue avec lui jusqu'à ce qu'Usama soit convaincu, puis le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a exagéré l'accent au point qu'il a maudit tous ceux qui sont en retard de la marche !

Quatrièmement : Il est à noter qu'après que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) ait confirmé à Usama la nécessité de la marche, nous trouvons Usama partant jusqu'à ce qu'il atteigne (Al-Jurf) à l'extérieur de la Médine, puis il s'est arrêté avec les notables des Muhajireen et Ansar jusqu'à ce que le Prophète est décédé. Alors qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que cela a été intentionnel par Usama, parce qu'il a été forcé de partir, surtout après que le Prophète l'ait confirmé, pour tromper le Prophète qu'il a marché vers le Levant, ou ceux qui l'accompagnaient, parmi les Compagnons, l'ont découragé et n'ont pas accepté la marche, et l'ont trompé en paroles jusqu'à la mort du Prophète (qu'Allah le bénisse lui et sa famille) ?

Cinquièmement : La personne qui est venue annoncer à Usama la mort du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) est-elle vraiment un messenger d'Umm Ayman, ou a-t-il été envoyé par d'autres ?

Sixièmement : Il est à noter que la présence d'Abu Bakr faisait partie de l'armée, et il a marché avec Usama jusqu'à ce qu'il atteigne (Al-Jurf), et il y est resté jusqu'à la mort du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse lui et sa famille). Alors, comment concilier ce discours avec la narration qui fait référence à l'ordre du Prophète à Abu Bakr de conduire les gens dans la prière pendant sa maladie (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille).

Bien que cette campagne n'ait bougé et rempli son rôle qu'après la mort du Prophète, comme on l'a dit, mais il est certain que ses échos ont laissé un impact sur les cercles byzantins, car Médine se trouve à la périphérie du Levant, et ses nouvelles parviennent rapidement à la cour Ghasanide, qui à son tour la rattache à la cour byzantine.

Dès lors, on peut dire que le message du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) et ce qu'il portait d'audace pour appeler César des Romains à croire en lui, puis la bataille de Muthah, qui est le premier affrontement militaire entre les Arabes musulmans et les Romains, ainsi que les échos du bataillon d'Usama ben Zaid, tout cela a laissé un impact dans les cercles byzantins qu'il y avait un danger du côté de la péninsule arabique. Et le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi



que sa famille) était conscient de la nature de ce danger qui l'obligeait à assurer l'avenir de son État naissant.

Deuxièmement : Dangers internes :

1- Les Juifs :

Peut-être que l'une des hypothèses avancées sur l'interprétation de la migration des Juifs à Yathrib, est ce qu'ils délibéraient entre eux concernant ce qui était mentionné dans leurs livres saints à propos de l'apparition du Prophète illettré à Thèbes (Yathrib), et ils s'attendent à ce qu'il sera l'un d'entre eux^{159 160 161 162}. Ils ont donc migré du Levant vers Yathrib^{*163 164}. Et si une guerre s'est déclenché entre les Juifs et les Aws et Khazraj du peuple de Yathrib, ils leur disaient : Le temps est venu pour l'apparition d'un prophète avec lequel nous serons victorieux sur vous¹⁶⁵. Allah le Tout Puissant a dit : (Et quand leur vint d'Allah un Livre confirmant celui qu'ils avaient déjà, - alors qu'auparavant ils cherchaient la suprématie sur les mécréants, - quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants!)¹⁶⁶. Lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) est apparu, les habitants de Yathrib se sont dépêchés de croire en lui¹⁶⁷, tandis que les Juifs n'ont pas cru en lui¹⁶⁸, malgré le fait que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) avait mis ce qu'on appelait le journal de Médine au service des membres de la communauté de Médine, pour organiser les affaires de Médine^{169 170}. Parmi les tribus juives se trouvaient les Banu Qaynuqa', les Banu al-Nazir et les Banu Qurayza, mais ces tribus ont rapidement réalisé la vérité du Prophète, alors ils l'ont renié et ont commencé à tisser des intrigues autour de lui et à rompre les alliances. Cela a incité le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à y mettre fin, et il a réussi à les chasser tribu après tribu. Ils se rassemblèrent donc à Khaybar, et le Prophète a

159 Ibn Hisham : Biographie du Prophète 1/139.

160 al-Shahristani : Al-Milal 2/213.

161 Yaqut al-Hamawi : Mu'jam al-Buldan 5/84.

162 Al-Mallah : Le Médiateur dans la Biographie du Prophète, pp. 248-249.

163 Ahmed Sousse : Arabs and Jews Through History, page 689.

164 Al-Tamimi: Le rôle juif dans l'État islamique jusqu'à la fin de l'ère du prophète, pp. 17-31.

165 Ibn Hisham : Biographie du Prophète 1/137, Ibn Kathir : Le Commencement et la Fin 2/377.

166 Sourate Al-Baqarah verset 89.

167 Ibn Hisham : Biographie du Prophète 1/137.

168 Ibn Ishaq : Al-Seer et Al-Maghazi, p. 204.

169 Al-Mallah, Al-Waseet dans la biographie du prophète, pp. 199-211.

170 Groupe d'auteurs : Documentation de la Ville, pp. 7-245

* Sur les raisons de la migration des Juifs vers la péninsule arabique, voir :



pu tous les anéantir en l'an (7) AH par la conquête de Khaybar^{171 172 173 174}. Mais ils ont continué à attendre des opportunités, et il y avait ceux qui ont été forcés de déclarer faussement leur islam, tandis qu'ils ont continué à diffamer intellectuellement l'islam, comme Ibn Salam, Ka'b Al-Ahbar, Al-Qarzi et d'autres¹⁷⁵. Ces juifs ont réussi à insérer de nombreuses idées israéliennes dans la pensée islamique^{176 177}. Ils ont également essayé d'assassiner le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à plusieurs reprises* ^{178 179 180 ** 181 182 183 ***}¹⁸⁴, et peut-être ont-ils finalement réussi à l'empoisonner^{185 186 187}.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) était conscient du danger que représentaient les Juifs pour son état naissant. Cette prise de conscience l'a poussé à la nécessité d'assurer l'avenir de son État du danger des Juifs.

Classe des hypocrites :

Lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a émigré à Médine, la société médinoise s'est divisée en quatre catégories : les immigrés, les Ansar, les Juifs et les polythéistes de Médine. Puis, peu de temps après que ces idolâtres ont annoncé leur conversion à l'islam en dissimulant leur incrédulité, ils sont devenus connus sous le nom

171 Al-Waqidi : Al-Maghazi, pages 441 à 484.

172 Al-Mallah : Al-Waseet dans la biographie du prophète, pages 292 à 296.

173 Al-Duhees : La biographie du prophète dans la vision orientaliste, pages 308 à 367.

174 Taher: La société islamique, pp. 158-184.

175 Mahmoud Abu Rayh : Lumières sur la Sunna de Muhammad, pp. 149-198.

176 Voir : Al-Atir : La confrontation entre le Coran et les hadiths israéliens, pp. 13-318.

177 Al-Mallah : Le médiateur dans la biographie du Prophète, pp. 249-252.

178 voir : Ibn Ishaq : Al-Seer et Al-Maghazi, p75-76. Al-Amili : Al-Sahih 33/144.

179 Ibn Saad : Al-Tabaqat 2/155.

180 Ibn Sayyid al-Nas : Uyun al-Athar 1/107.

181 Ibn Saad : Al-Tabaqat 2/202

182 Al-Salihi : Subul Al-Huda 5/134 1.

183 Al-Amili : Al-Sahih tiré de la biographie du Prophète 8/40 50.

184 Al-Amili : Al-Sahih 33/144.

185 Al-Amili : Al-Sahih 33/144.

186 Pour plus de détails, voir : Al-Taie : Le prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a-t-il été assassiné ? Pg. 5-162,

187 Al-Muhammadawi : Illuminations dans la biographie honorable de Muhammadiyah, pp. 271-274.

* Comme dans le cas de la tentative de l'assassiner (PSL) lors de son voyage commercial au Levant avec son oncle Abi Talib.

** la tentative de le tuer à Khaybar avec poison.

***Al-Salhi : Subul Al-Huda, 5/134-135,



d'hypocrites^{188 189}, et leur nombre n'était pas insignifiant. Il a été rapporté que lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) sortit pour la bataille d'Uhud et atteignit (Hamra al-Ussd) *¹⁹⁰, Ubai Ibn Salul**¹⁹¹, le chef des hypocrites, revint avec (300) de ses compagnons hypocrites^{192 193}, et ce nombre était en train d'augmenter, et ils soulevaient, souvent, des problèmes pour le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), comme dans la bataille d'al-Muraysi'^{194 195}, et dans l'incident d'al-lfk ***^{196 197} ****¹⁹⁸.

Mais nos informations sur ces hypocrites sont très limitées, et il n'a pas mentionné exactement combien ils étaient, car Ibn Habib¹⁹⁹ n'en a mentionné (36) noms, et leur nombre a augmenté avec la conquête de La Mecque, et avec l'entrée de (al-Tuleqaa)*****^{200 201} et (Al-Muthalifa Qulbuhum)*****²⁰² *****²⁰³ sous le règne de l'État islamique, la huitième année de migration.

188 Aqil, Histoire ancienne des Arabes, pages 436 à 437.

189 Al-Mallah : Le médiateur dans la biographie du prophète, pages 241 à 252.

190 Voir : Yaqut al-Hamawi : Lexique des Pays 2/301.

191 Voir : Al-Nasrallah et Taher : La tentative d'assassinat du prophète, pp. 105-108.

192 Ibn Ishaq : Al-Seer et Al-Maghazi, page 324.

193 Al-Waqidi : Al-Maghazi 1/180.

194 Al-Waqidi : Al-Maghazi 1/305.

195 Ibn Sayed Al-Nas : Uyun Al-Athar 2/136.

196 Voir : Al-Waqidi : Al-Maghazi 1/312-320

197 Ibn Sayyid Al-Nas : Uyun Al-Athar 2/139-148

198 Voir : Al Duhais : Le Mariage du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), pp. 218-260.

199 Al-Muhbar, pp. 467-470.

200 Ibn Abi Al-Hadid : Explication de Nahj Al-Balagha 119/15.

201 Al-Ghuraifi: Les affranchis dans l'Islam, pp. 25-405.

202 Voir : Al-Darwish et Hussain : Al-Muthalifa Qulbuhum à l'ère du Message, pp. 586-.

203 Voir : Taher : The Islamic Society, pp. 88-114.

*Hamra al-Ussd : al-Assad est le singulier de al-Ussd, par extension et addition : c'est un lieu à huit milles de Médine, auquel le Messenger de Dieu (que Dieu le bénisse ainsi que sa famille et lui accorde la paix) s'est arrêté le jour d'Uhud à la demande des polythéistes.

** Peut-être est-il l'une des personnalités controversées, et cette personne a soulevé beaucoup de controverses à son sujet. Par conséquent, il a besoin d'une étude académique pour montrer la validité de ce qui a été soulevé à ce sujet. Il a été accusé d'être l'un de ceux qui ont participé à la tentative d'assassinat du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à Aqaba, mais il était l'un de ceux qui étaient en retard dans la bataille de Tabuk.

*** C'est l'incident raconté par Mme Aisha et indique que certains compagnons et hypocrites ont accusé Mme Aisha d'immoralité, puis le Coran a révélé son innocence.

**** Cependant, certains pensent que l'accusée est Mme Maria Al-Qibtiyyah

***** al-Taliq, pluriel :al-Tuleqaa: Toute personne qui était présente à La Mecque, parmi les polythéistes, au moment de la conquête, puis le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) lui a accordé la vie, qu'il se soit converti à l'islam ou non, comme Safwan bin Umayyah qui n'est pas devenu musulman, et Muawiya qui a proclamé l'Islam. La même chose s'applique à ceux qui ont été faits prisonniers dans les guerres du Messenger, et le Prophète l'a favorisé avec une rançon ou non, comme Suhail bin Amr, qui lui était favorisé avec une rançon, et Abu Azza Al-Jamahi sans rançon, et Amr bin Abi Sufyan, qui lui était favorisé en échange de la libération d'un captif des musulmans.

***** Al-Muthalifa Qulbuhum : on diffère à leur sujet. Sont-ils ce groupe qui a embrassé l'Islam par peur à La Mecque et à Taif, ou d'autres dont la position n'était pas sûre, alors le Prophète (PSL) avait l'habitude de leur donner du butin pour briser la misère de leurs âmes et éloigner leur mal de l'Islam, comme Abu Sufyan, Muawiyah et d'autres.



Puis s'est apparu le groupe bédouin, contre lequel le Noble Coran lança une violente attaque, comme dit Dieu Tout-Puissant : (Les Bédouins sont plus endurcis dans leur impiété et dans leur hypocrisie, et les plus enclins à méconnaître les préceptes qu'Allah a révélés à son messenger. Et Allah est Omniscient et Sage)²⁰⁴ Sourate al-Tawbah, verset 97.

Au cours de la neuvième année de migration, le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) s'est préparé à se rendre à Tabuk* ^{205 206} à l'intérieur des frontières du Levant, laissant l'Imam Ali (as) gérer les affaires de Médine, comme mentionné précédemment, mais le Prophète, sur le chemin du retour, était exposé à un complot d'assassinat ourdi par un groupe d'hypocrites, a failli lui coûter la vie^{207 208}. Mais Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a découvert leur complot et s'est échappé d'eux, et Hudhayfah bin Al-Yaman ** ²⁰⁹, qui était avec lui, les connaissaient, ou que le Prophète lui avait révélé leurs noms, ainsi Hudhaifa s'est fait connaître : celui qui connaît le secret des hypocrites. En conséquence, la sourate al-Tawbah a été révélée dépourvue de la Basmala, passant en revue les conditions des hypocrites et leur rôle destructeur contre l'islam, son prophète et les musulmans. Elle était même dépourvue de la Basmala, c'était donc le document le plus fiable sur la réalité des hypocrites dans l'état du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille)²¹⁰. Le nombre de ceux-ci augmenta l'année de (Al-wofoud = délégations)*** ²¹¹, et ils eurent leur rôle sub-

***** Ou qu'ils sont des gens d'autres religions qui se sont convertis à l'islam, mais que leur peuple les a rejetés, alors le Coran leur a donné un droit à l'aumône.

204 Voir : Taher : The Islamic Society, pp. 64-87.

205 Voir : Al-Waqidi : Al-Maghazi, pp. 655-707.

206 Yaqt Al-Hamwi : Mu'jam Al-Buldan, 2/14-15.

207 Ibn Hazm, Al-Muhalla 11/224, et pour plus de détails, voir : Al-Nasrallah et Taher, la tentative d'assassinat du Prophète à Aqaba, pp. 99-124

208 et pour plus de détails, voir : Al-Nasrallah et Taher, la tentative d'assassinat du Prophète à Aqaba, pp. 99-124.

209 Voir : Ibn Asaker : L'histoire de la ville de Damas 12/259-302.

210 Pour plus de détails, voir : Taher : The Islamic Society through Surat Al-Tawbah, pp. 18-220.

211 Voir : Al-Mallah : Le médiateur dans la biographie du prophète, pp. 319-321.

* Tabuk : un endroit entre Wadi Al-Qura et le Levant, et il a été dit : Tabuk est entre Al-Hijr et le début d'Al-Sham, sur quatre étapes d'Al-Hijr, à peu près à mi-chemin à travers le Levant. C'est une forteresse avec une source d'eau, des palmiers et un verger attribué au Prophète, et Tabuk est situé entre le mont Hasmi et le mont Sharouri. Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) s'y rendit en l'an 9 AH, et ce fut sa dernière conquête, pour la conquête de ceux qui savaient qu'ils s'y étaient rassemblés, à savoir les Romains, Amila, Lakhm et Judham, et il les trouva dispersés, et il n'y a rencontré aucune résistance et le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) est resté pendant des jours jusqu'à ce que les habitants de Tabuk le réconcilient. Puis il est revenu, et sur le chemin du retour, il y a eu une tentative d'assassinat par les hypocrites, mais cela a échoué.

** Il s'agit d'Abu Abdullah Hudhaifa bin Al-Yaman (Hasl) bin Jaber bin Asid bin Amr bin Malik Al-Absi, un allié de Bani Abd Al-Ashhal, l'un des anciens Ansar qui a embrassé l'islam et a été témoin des guerres du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), et est devenu connu comme le propriétaire du secret des hypocrites, rapporté sous l'autorité du Prophète (PBUH).), et son fils Abu Ubaidah bin Hudhayfah, Zaid bin Wahb, Abu Tufail, Abu Idris al-Khawlani, et Zir bin Hubaish a rapporté de lui. Il a été dit: Hudhayfah a été témoin de la bataille de Yarmouk et est devenu gouverneur d'Al-Madain. Il est mort avant que l'Imam Ali (as) n'assume le califat en l'an 35 AH

*** C'est la neuvième année de migration, lorsque les tribus arabes ont réalisé après la conquête de La Mecque l'impossibilité d'affronter le pouvoir du Prophète (PSL), alors les tribus ont commencé à envoyer des délégations annonçant leur entrée sous le règne de l'État islamique.



versif, surtout à l'heure mourante du Prophète, lorsqu'il demanda un encrier et du papier à lettres ; leur écrire un document après lequel ils ne s'égareront jamais, mais ils ont trouvé des excuses ; Afin d'empêcher le Prophète d'écrire ce document, puisqu'ils l'ont accusé de délire²¹². Ce qui a irrité le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) contre eux et les a expulsés, en disant : Sortez de moi, il ne devrait pas y avoir de dispute avec un prophète^{213 214 215 216 217 218 219}.

3- Les prétendants de la prophétie.

Il semble que la révélation soit descendue sur le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) et que son succès dans la formation d'un État ait tenté certains devins arabes de prétendre la prophétie, de diriger leurs adeptes et d'étendre leur autorité. Le phénomène de prétention la prophétie a commencé à l'époque du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille)^{220 221 222}, et parmi les plus célèbres de ces prétendants :

Premièrement : Al-Aswad Al-Ansi :

Il s'agit d'Abla bin Kaab, connu sous le nom d'Al-Aswad Al-Ansi, peut-être à cause de sa noirceur. Et il était surnommé Thu al-Khimar, parce qu'il portait un voile sur son visage. On a dit qu'il était un sorcier, et il s'appelait Rahman al-Yamamah. Et il avait commencé son appel secrètement parmi son peuple (Ans), quatre mois avant la mort du Prophète, et il a pu étendre son autorité sur certaines parties du Yémen. Le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a pu exciter les musulmans du Yémen contre lui, et ils ont pu le tuer deux mois avant la mort du Prophète, mais la nouvelle de sa mort n'est parvenue à Médine qu'après la prise de pouvoir d'Abu Bakr^{223 224 225}.

212 Yhjur signifie : il délire, Ibn Hanbal : Al-Musnad 1/222.

213 Ibn Hanbal : Al-Musnad 1/222.

214 Al-Bukhari : Al-Sahih 4/31, 66,

215 222Muslim : Al-Sahih 5/75,

216 Al-Bayhaqi : Al-Sunan Al-Kubra 9/207

217 Ibn Hajar : Fath Al-Bari 8/101,

218 Al-Ayni : Umdat Al-Qari 15/90.

219 Pour plus de détails, voir : Taher : The Islamic Society, pp. 18-63.

220 Al-Bitar, Wars of Apostasy, pp. 11-16.

221 , Al-Mallah, Al-Waseet dans la biographie du prophète, p.326,

222 Al-Kurani : Une nouvelle lecture des guerres d'apostasie, p.9.

223 al-Tabari : Histoire, 2/420.

224 Ibn al-Jawzi : al-Muntaziz 4/18.

225Al-Bitar: Wars of Apostasy, pp. 11-13.



Deuxièmement : Musailama le menteur :

Les tribus arabes ont vu que la Mecque a été conquise par le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) en l'an (8) AH, La Mecque c'est le bastion de la péninsule arabique. Ainsi, dans la neuvième année de la Hijrah, ces tribus ont envoyé leurs délégations au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) annonçant leur conversion à la nouvelle religion. Parmi eux se trouvait la délégation de Bani Hanifa, et parmi eux se trouvait un homme appelé Musaylamah, qui a appelé son peuple à prêter allégeance à lui en tant que prophète, comme l'ont fait les Qurayshites*²²⁶. Musailama a écrit une lettre au Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) dans laquelle il a dit : De Musailama, le Messager de Dieu, à Muhammad, le Messager de Dieu. Quant à ce qui suit, J'ai été conclu un partenariat avec toi dans cette affaire. Nous avons la moitié de la terre, et les Quraysh en ont la moitié, mais les Qurayshites sont un peuple transgressif.

Alors le Messager de Dieu lui écrivit : Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux De Muhammad le Messager de Dieu, à Musaylimah le menteur : Quant à ce qui suit, que la paix soit sur quiconque suit le droit chemin. la terre appartient à Allah. Il en fait héritier qui Il veut parmi Ses serviteurs, et la fin (heureuse) sera aux pieux^{227 228 229 230 231 232}. Ensuite le Prophète Muhammad est mort, et Musaylamah est resté jusqu'à ce qu'il soit éliminé à l'époque d'Abu Bakr^{233 234}.

Il a été dit qu'une femme nommée Sijah a prophétisé à Tamim, et elle était d'accord avec Musaylamah pour affronter le danger du Prophète Muhammad, et l'une des conditions de l'accord était leur mariage, La dot de Sijah, que Musaylimah lui a présentée, était : laisser tomber la prière al-Asr de son peuple. Abu Al-Faraj Al-Isfahani a déclaré : Il y a encore un groupe à (Al-Raml) auquel ils ne prient pas et le considèrent comme la dot de leur fille^{235 236}.

226 Voir : Al-Hallaq : Musaylimah al-Hanafi, Une lecture de l'histoire de Muharram, p. 13, 177.

227 Voir : Ibn Shuba : Tarekh al-Madina 2/572.

228 al-Baladhuri : Futuh al-Buldan 1/106,

229 al-Tabari : Tareekh 2/399,

230 Ibn al-Jawzi : al-Muntazam 4/22,

231 al-Fakhr al -Razi : Mafatih al-Ghayb 12/19,

232 Ibn al-Atheer : al-Kamil fi al-Tarikh 2/300.

233 Voir : Al-Bitar : Wars of Apostasy, pp. 14-15.

234 Al-Kurani : Une nouvelle lecture des guerres d'apostasie, pp. 135-220.

235 Abu al-Faraj al-Isfahani : al-Aghani 21/25.

236 Ibn Hamdun : al-Tathkirah al-Hamduniyah 7/349.

* Il y a ceux qui croient que Musaylimah était le dernier Hanafi restant.



Troisièmement : Tulayha bin Khuwaylid al-Asadi :

Il a revendiqué la prophétie (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) à l'époque du Prophète, et un grand groupe de la tribu Asad l'a suivi. Il a été dit qu'il a participé avec les polythéistes le jour de (Al-Ahzab), et qu'il est venu voir le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) l'année des délégations. Puis il envoya un messenger au Prophète lui demandant allégeance, et le Prophète lui envoya des foules, et il était sur le point d'être tué, mais il survécut et devint plus arrogant, il resta après le Prophète et fut éliminé pendant les jours d'Abu Bakr^{237 238 239 240 241}.

Ce danger de la part des prétendants de la prophétie à l'époque du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), devait être ressenti par le Prophète comme un danger pour l'avenir de son état et (sa Charia), il était donc nécessaire pour lui d'assurer la continuité de cet Etat qui était fondé sur la loi du ciel.

237 Al-Baladhuri : Ansab Al-Ashraf 11/157.

238 Al-Tabari : Date 2/431.

239 Ibn Asaker : Histoire de la ville de Damas 25/149-172.

240 Al-Bitar : Wars of Apostasy, p. 16.

241 Al- Kurani: Une nouvelle lecture des guerres d'apostasie, pp. 41-98.



Conclusion :

En conclusion, on peut dire que la réalité indique que le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) avait jeté les bases de la continuité de l'application de sa Charia après lui, dans ce qu'on appelait l'Imamat, mais que veut dire cet Imamat sur lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a insisté ?

La Prophétie et l'Imamat sont deux origines dont la matière est due à Dieu Tout-Puissant, de même que Dieu choisit le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille), ainsi il choisit l'Imam, et puisque le Prophète était infaillible d'avoir commis tous les péchés, petits et grands, de peur que ses décisions ne soient sujettes à être contestées, car ce qui est émis par lui n'est qu'une révélation : (et il ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée) Sourate Al-Najm, versets 3-4. Tout ce qui vient du Prophète est une révélation de Dieu sous l'une des formes de révélation suivantes : discours direct avec Dieu Tout-Puissant, comme dans l'ascension du Prophète, ou du Coran ou des hadiths sacrés, ou par Gabriel ou l'un des anges, ou avec une vision, ou une inspiration^{242 243}. Dans la doctrine des Ahl al-Bayt (as) le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) n'était pas seulement un communicateur, mais plutôt un clarificateur de ce que l'on entend par la Charia, et après sa mort, cette position a été transférée à l'Imam infaillible qui a été choisi par Dieu, comme cela est mentionné dans le verset de Wilayah²⁴⁴ et le verset de purification²⁴⁵, et les hadiths : al-Manzila*^{246 247}, al-Ghadir**^{248 249},

242 Voir : Al-Amili, Revelation in the Three Religions, pp. 155 et 176.

243 Al-Araji : La révélation et ses implications, pp. 92115-.

244 Comme l'a dit Dieu Tout-Puissant : (Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messenger, et les croyants qui accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât, et s'inclinent (devant Allah). Sourate Al-Maidah, versets 55-56.

245 Comme l'a dit Dieu Tout-Puissant : (Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et veut vous purifier pleinement). Sourate Al-Ahzab, verset 33. Voir : al-Tabari : Jami' al-Bayan 22/5-8, al-Hakim : al-Mustadrak 3/158.

246 Voir : Al-Bukhari : Al-Sahih 5/90,

247 Al-Tabarani : Al-Mu'jam Al-Kabir 12/78.

248 Voir : Ibn Hanbal : Al-Musnad 5/347,

249 Ibn Kathir : al-Bidaya wal-Nihaia 7/335.

* La parole du Prophète au Commandeur des Croyants (P) : Tu es pour moi ce qu'Aaron était pour Moïse, sauf qu'il n'y a pas de prophète après moi.

** Une référence à la parole du Prophète (P) un jour autre que Khumm à l'Imam Ali (as) : Qui que je sois son maître, Ali est son maître.. Pour plus de détails sur le hadith et ses sources, voir l'encyclopédie détaillée de Cheikh Al-Amini : Al-Ghadeer en onze parties.



al-Thakalain^{250 251 252} et le hadith de l'oiseau (al-Taayr)*^{253 254 255}, et autres.

De là, les imams jouaient ce rôle, et bien qu'ils aient été empêchés d'exercer leur rôle dans la gouvernance, ils n'ont pas hésité à exercer leur rôle missionnaire, car assumer le pouvoir est l'un des termes de la responsabilité de l'imam, donc s'il prend le pouvoir, alors c'est ce qui est nécessaire, et si la communauté l'a empêché de le faire, alors la communauté en sera tenue responsable. Cependant, son incapacité à assumer le pouvoir ne signifie pas la disparition de son Imam, car de nombreux prophètes n'ont pas assumé le pouvoir, et pourtant ils ne sont pas tombés de la liste des prophètes.

De là, les imams (as) étaient une référence pour la communauté, y compris les califes eux-mêmes, il y avait tant de fois qu'ils se sont référés aux imams. On cite ce qu'il soit rapporté d'Omar qui dit: ((Si ce n'était pas pour Ali, alors Omar serait péri)²⁵⁶, et il a dit: (Je demande à Dieu de ne pas me garder en vie pour un dilemme auquel Abu Hassan ne répond pas)^{257 258}. Muawiyah avait l'habitude d'écrire au Commandeur des Croyants (as) et à l'Imam Al- Hassan (as) à propos des questions que le roi des Romains lui ont demandé²⁵⁹. Et quand Abd al-Malik ibn Marwan a fait face à la crise économique, la crise de (Qaratis), il a demandé l'aide de l'imam Ali ibn al-Hussein Zain al-Abidin (as). Abd al-Malik a adopté l'idée avancée par Zain al-Abidin (as); ce qui aboutit à

250 Une référence à la parole du Prophète (p): Je laisse parmi vous les deux Poids, le Livre de Dieu et ma famille (les gens de ma maison). Voir : Ibn Abi Shaybah : Al-Musannaf 7/418. Al-Tabarani : Al-Mu'jam Al-Awsat 4/33.

251 Voir : Ibn Abi Shaybah : Al-Musannaf 7/418.

252 Al-Musannaf 7/418. Al-Tabarani : Al-Mu'jam Al-Awsat 4/33.

253 Voir : Al-Baladhuri : Ansab Al-Ashraf 2/142.

254 Al-Hakim : Al-Mustadrak 3/142.

255 Al-Khatib : L'histoire de Bagdad 3/171.

256 Ibn Abd al-Bar: al-Isti'b, 3/1103.

257 Ibn Saad : Al-Tabaqat 2/339.

258 Ibn Kathir, al-Bidaya wal-Nihaya, 7/359.

259 Sibt Ibn al-Jawzi : Tadhkirat Khawas al-Ummah, pp. 133-147.

* La viande d'un oiseau a été donnée au Prophète (P), et il a dit : «Ô Dieu, amène-moi le plus aimé de la création à Toi, afin qu'il puisse manger cet oiseau avec moi. Puis Imam Ali (as) est venu.

la libération du monnaie islamique de la domination étrangère^{260 261 262 263 264 265 266 267 268}. Le calife abbasside (Al-Mu'tamid) a également été confronté au problème de défier les chrétiens, qu'il ne pouvait résoudre qu'en se référant à l'Imam Hassan Al-Askari (as)²⁶⁹.

Les récits historiques mentionnent que des positions strictes ont été prises envers les imams d'Ahl al-Bayt (as), jusqu'à ce que leurs fins soient le meurtre, l'emprisonnement et l'empoisonnement. L'une des choses les plus difficiles auxquelles les Ahl al-Bayt (as) ont été confrontés a été l'horrible catastrophe dans la maison du Prophète à Karbala, qui visait la liquidation des gens de la maison du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille). Ultérieurement, la coupure de leurs têtes, et la captivité de leurs femmes. En effet, c'est une indication claire que ces gens n'ont préservé aucune sainteté pour Ahl al-Bayt (as). Ainsi, les imams des Ahl al-Bayt (as) vivaient sous l'autorité des califes, emprisonnés et tués, jusqu'à ce que l'affaire s'est terminée par l'assignation à résidence des deux imams : Ali bin Muhammad al-Hadi et al-Hassan bin Ali al-Askari (as) au siège du califat abbasside, à l'époque, à Samarra. Durant la mort de l'Imam Al-Hassan Al-Askari, son fils, l'Imam Muhammad bin Al-Hassan, surnommé Al-Mahdi, n'avait que cinq ans. Diverses tentatives ont été faites par le califat abbasside, aidé de son système jurisprudentiel, pour s'en débarrasser, mais elles ont échoué. Et la situation s'est terminée, selon la pensée de la doctrine Ahl al-Bayt, par l'occultation de cet imam jusqu'à ce que Dieu veuille sa réapparition.

En fait, l'idée du mahdisme (le sauveur attendu) ou (le sauveur de la fin des temps) est une croyance islamique, voire universelle. Les religions ont parlé de l'apparition d'un sauveur à la fin des temps, et chaque religion prétendait qu'il appartient à elle, donc il y a le Juif attendu, le Messie attendu et le Sufyani attendu. Nous trouvons dans la foi islamique qu'il y a deux opinions sur ce sauveur :

Le premier : Il naîtra à la fin des temps de n'importe laquelle des branches de Banu Hashim.

Le second : Il est, en fait, né en l'an (255) AH, et a été forcé de disparaître de la vue (l'occultation) en l'an (260) AH après que la terre ait été remplie d'injustice et d'oppression. Son nom com-

260 Al-Bayhaqi, al-Mahassin wal-Masaui, pages 468 à 469.

261 Ibn Asaker : L'histoire de Damas 41/60.

262 Ibn Manzoor : Brève histoire de la ville de Damas 17230/.

263 Ibn Kathir : al-Bidaya wal-Nihaya 9/122,

264 al-Shaheed al-Awal : Al-Bayan, p. 185.

265 Al-Saadi : Jawahir al-Akhbar wa al-Athar extrait de Laj al-Bahr al-Zukhar 3/150.

266 Al-Hurr Al-Amili : Wasa'il Al-Shia 9/149.

267 Al-Najafi : Jawaher al-Kalam, 15/177.

268 Al-Nasrallah : Le rôle de l'Imam Zain al-Abidin (PSL) dans la frappe des pièces islamiques, une nouvelle lecture, pp. 331-349.

269 Ibn al-Sabbagh, al-Fussul al-Muhimma, pp. 286-287.



plet est Muhammad al-Mahdi bin al -Hassan al-Askari bin Ali al-Hadi bin Muhammad al-Jawad bin Ali al-Ridha bin Musa al-Kazim bin Jaafar al-Sadiq Bin Muhammad Al-Baqir Bin Ali Al-Sajjad Bin Al-Hussein, le Martyr Bin Commandant de le Fidèle Ali de sa femme, Mme Fatima, la fille du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille).

La nation ici ne s'est pas contentée de nier le droit des Ahl al-Bayt (as) d'accomplir les tâches de la Charia et de donner ce droit au groupe de juristes, mais elle les a également privés de leur droit à la vie²⁷⁰. Quiconque connaît ce qui est mentionné dans le livre (Muqatil al-Talibeen)²⁷¹, par exemple, trouve cela très clair.

Notant que l'idée du texte auquel les imamites croyaient a également été dite par d'autres. Ainsi, le dicton selon lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) a ordonné à Abu Bakr de conduire les gens dans la prière (en supposant que cela soit correct) est considéré par certains comme un texte du Prophète (qu'Allah le bénisse ainsi que sa famille) sur Abu Bakr^{272 273} ²⁷⁴, ainsi que ce qui est attribué au Prophète qu'il a dit : Si seulement j'avais pris un ami, j'aurais pris Abu Bakr comme ami^{275 276}.

270 Voir : Nasrallah, Confiscation des droits politiques et économiques d'Ahl al-Bayt (as), pp. 189-373.

271 Abu al-Faraj al-Isfahani, Maqatil a- Talibyeens, (toutes les pages)

272 Al-Jawhary : Al-Saqifah et Fadak, page 70.

273 Al-Muzaffar : Al-Saqifah, pages 52 à 59.

274 Watt : Al-Madinah Al-Munawwarah 29/9219.

275 Ibn Hazm : Al-Muhalla 1/35.

276 Ibn Hanbal : Al-Musnad 1/463.
s, 3e édition, Mossoul, 1988.



Les références

Le Noble Coran

Arnold : Thomas. Califat, Dar Al Tadamon, Bagdad, 1961.

Ibn Al-Ather : Ali (630 AH). Al-Kamil dans l'histoire : Dar Sader, Beyrouth, 1966.

Ibn al-Atheer : Ali (630 AH), Usd al-Ghaba fi Marifat al-Sahaba, édité par : Khalil Mamoon, 2e édition, Dar al-Ma'rifah, Beyrouth, 2001 AD.

Ibn Al-Athir : Majd Al-Din (606 AH / 1209 AD). Al-Nihaayat fi Gharib al-Hadith, édité par : Taher Ahmed, Mahmoud Muhammad, 4e édition, Ismailian Foundation, Qom, 1364 Sh.

Al-Ahmadi, Ali : Makatib al-Rassoul, (PSL), Dar Al-Hadith, 1ère édition, 1998 AD.

Ibn Ishaq: Muhammad (mort en 151 AH) Al-Seer et Al-Maghazi, édité par: Suhail Zakkar, Dar Al-Fikr, 1ère édition, 1978 AD.

Al-Ash'ari : Ali (330 AH). Maqalat al-Islamyeeen wa Ikhtilaf al-Mussalin, édité par : Nawaf Al-Jarrah, Dar Sader, Beyrouth, 2006 AD.

Al-Ash'ari : Saad (3 AH). Al-Maqalat wal-Firaq, édités par : Muhammad Jawad Mashkour, Dar Revival of Arab Heritage, Beyrouth, P.T.

Al-Atir: Hosni, La confrontation entre le Coran et les hadiths israéliens, 2e édition, Bibliothèque Al-Nafida, Gizeh, 2004

Al-Araji : Sattar, la révélation et ses connotations dans le Coran et la pensée islamique, Dar Al-Kutub Al-Ilmiyyah, Beyrouth, 2001.

Al-Amini : Abdul Hussein (1970 après JC). Al-Ghadeer, 4e édition, Dar Al-Kitab Al-Arabi, Beyrouth, 1977 AD.

13) Al-Bukhari : Muhammad (194-256 AH). Al-Sahih, édition : Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1401.

Badawi, Abdul Rahman. Doctrines des islamistes, 3e édition, Dar Al-Ilm pour des millions, Beyrouth, 1996 AD.

Al-Barqi : Ahmad (274 AH), Al-Mahasin, Dar al0Kutub al-Islamia , Téhéran, 1270 AH.

Bru, Tawfiq. Histoire arabe ancienne, Dar Al-Fikr, Damas, 1996 AD.

Al-Baghdadi : Abdul Qaher (429 AH). La différence entre les différences, 3e édition, Dar Al-Kutub Al-Ilmiyyah, Beyrouth, 2005.

Al-Baladhuri : Ahmad (279 AH), Ansab Al-Ashraf, édité par : Suhail Zakkar - Riyad Zarkali, 1ère édition, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1996 AD

Al-Baladhuri : Ahmad (279 AH). Futouh Al-Buldan, pp., Bibliothèque Dar et Al-Hilal, Beyrouth, 1988

Al-Bitar : Khaled, Wars of Apostasy, 1ère édition, Fondation Al-Rayyan, Beyrouth, 2008.

Al-Bayhaqi : Ibrahim (avant 5 AH). Al-Mahasin et Al-Masawi, Al-Sharif Al-Radi Publications, 1ère édition, Qom, 1423 AH.

Al-Bayhaqi : Ahmad (458 AH). Al-Sunan Al-Kubra, pp. Dar Al-Fikr, Beyrouth.

Tamimi : Hadi. Le rôle juif dans l'État islamique jusqu'à la fin de l'ère du Prophète (PSL), Al-Najaf Al-Ashraf, 2006 AD.

Al-Jassas : Ahmed (370 AH / 980 AD), Ahkam Al-Qur'an, édité par : Abd Al-Salam Muhammad, Dar Al-Kutub Al-Ilmiya, Beyrouth, 1995 AD.

Jawad Ali (1987 après JC). Al-Mufassal dans



l'Histoire des Arabes avant l'islam, und Dantès, 1ère édition, 2006 AD.

Ibn al-Jawzi : Abd al-Rahman (597 AH / 1200 AD), al-Muntazim (dans l'histoire des rois et des nations), édité par : Muhammad Abd al-Qaher et Mustafa Abd al-Qadir, 1ère édition, Dar al-Kutub al-Ilmiya, Beyrouth, 1992 AD.

Al-Jawharin Ahmed (323 AH), Al-Saqqafa et Fadak, édité par Muhammad Hadi Al-Amini, 2e édition, Al-Ketbi Company, Beyrouth 1993 AD.

Al-Hakim al-Nisaburi, Muhammad (321-405 AH). Al-Mustadrak sur les Deux Sahihs, édité par : Youssef Al-Maraachli, Beyrouth, 1406 AH.

Ibn Habib : Muhammad (279 AH). Al-Muha-ber, édité par : Elsa Lichten-Steez, Bureau commercial de l'imprimerie et de l'édition, Beyrouth, 1942.

Hitti, Philip (1978 après JC). et d'autres. Histoire des Arabes, 12e édition, Dar Al-Kashf, Beyrouth, 2007 AD.

- Ibn Hajar, Ahmad (852 AH). al-Issaba fi Tamyeez al-Sahaba, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1328 AH.

- Ibn Hajar : Ahmad (852 AH). Fath Al-Bari, Explication de Sahih Al-Bukhari, 2e édition, Dar Al-Maarifa, Beyrouth.

Ibn Abi Al-Hadid, Abd Al-Hamid (656 AH), Sharh Nahj Al-Balaghah, édité par : Muhammad Abu Al-Fadl, 1ère édition, Dar Al-Jeel, Beyrouth, 1987.

Al-Hurr Al-Amili : Muhammad (1104 AH). Wasa'il al-Shia, publié par la Fondation Aal al-Bayt pour la renaissance du patrimoine, 2e édi-

tion, Qom, 1414 AH.

Ibn Hazm : Ali (456 AH), Al-Muhalla, BT, B. I, Dar Al-Fikr, Beyrouth.

Hallaq, Jamal. Muslimah Al-Hanafi: Reading in the History of Muharram, 2e édition, Al-Jamal Publications, (Bagdad-Beyrouth), 2013 AD.

Al-Halabi : Ali (1044 AH / 1635 AD). Al-Sirah Al-Halabiyyah, Correction : Abdullah Al-Khalili, 2e édition, Beyrouth, 2006.

36) Ibn Hamdun, Muhammad (562 AH / 1167 AD), Al-Tathkirah Al-Hamduniyah, 1ère édition, Dar Sader, Beyrouth, 1996 AD.

Ibn Hanbal, Ahmad (241 AH): Al-Musnad, B. Muhaqq, Dar Sader, Beyrouth.

Khreisat, Muhammad: Tribal Asabiyyah, aux premières années de l'islam, 1ère édition, Dar Al-Yazuri, Amman, 2011.

Al-Khudari : Muhammad. L'État omeyyade, 2e édition, Dar Al-Maarifa, Beyrouth, 2005 AD.

Prédicateur d'Al-Baghdadi : Ahmad (463 AH). L'histoire de Bagdad, 1ère édition, Dar Al-Kutub Al-Ilmiya, Beyrouth, 1997 AD.

Derrière Dieu : Muhammad. Concepts coraniques, épisode trois, magazine Al-Yaqzat Al-Arabiya, cinquième année, n° 9, 1989 après JC.

Ibn Khalkan: Ahmad (681 AH / 1282 AD), Wafiat al-Aayan wa Anbaa Anbaa al-Zaman, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1994 AD.

43) Abu Dawood, Suleiman (275 AH). Sunan Abi Dawood, édité par : Saeed Muhammad Al-Lahham, 1ère édition, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1990 AD.



Al-Darwich : Jassem, Hussein : Salima. Al-Mualafat Qulubuhum fi Asr al-Risalah, 1 édition, Bassorah, 2011 AD.

Al-Dhais : Nizar. Le mariage du Prophète (psl), une étude historique, 1ère édition, La maison du plus grand messager, le sanctuaire abbasside, Karbala, 2019 après JC.

Al-Dhais : Nizar. La biographie du prophète dans la vision orientaliste, une thèse de doctorat inédite, Arts, Bassorah, 2020

Al-Rusafi, Maeouf (1875-1945 après JC). Kitab al-Shakhsiah al-Muhammadiyah. 5e édition, Al-Jamal Publications, (Bagdad - Allemagne), 2011.

Abu Rayyah: Mahmoud: 'Adwa' alaa al-Sunat al-Muhamadiyah, 2e édition, Ansarian Foundation, Qom, 1999 AD.

Al-Zubaidi: Muhammad (1205) Taj al-Arus min Jawahir al-Qamus,, Publications de la bibliothèque Al-Hayat, Beyrouth.

Subhani : Jafar. Doctrines islamiques (Al-Milal wa Al-Nihal), 1ère édition, Fondation pour l'histoire arabe, Beyrouth, 2004 AD.

Al-Sobki : Abdul Wahhab (771 AH). Tabaqat Shafia, Maison de la renaissance des livres arabes, Le Caire, P.T.

Ibn Saad : Muhammad T. 230 AH. Al-Tabaqat Al-Kubra, B.I., Dar Sader, Beyrouth.

Ibn Salam : Al-Qassim (224). Ghareeb Al-Hadith, édité par : Muhammad Abdel-Maeed, 1ère édition, Dar Al-Kitab Al-Arabi, Beyrouth, 1964.

Salhab, Hassan : Théologie et histoire, 1ère

édition, Beyrouth, 2011.

Sousa, Ahmed. Arabes et Juifs à travers l'histoire, 7e édition, Al-Ghari pour l'impression.

Ibn Sayyid al-Nas : Muhammad (734 AH). Oyoun al-Athar, édité par : Al-Khatrawy et Meto, 2e édition, Al-Madinah Al-Munawwarah, 1992 AD.

Al-Suyuti, Abd al-Rahman (911 AH / 1505 AD): Kifayat al-Talib, Dar Al-Kutub Al-Ilmiyyah, (Beyrouth).

Ibn Sheba: Omar (173-262 AH): (L'histoire de Médine), Edité par: Fahim Muhammad, Publié: Quds, Dar Al-Fikr, Qom, 1410 AH

Al-Sharif Al-Radi : Muhammad (406 AH / 1016 AD). Nahj al-Balaghah, édité par : Sobhi Salih, 1ère édition, Beyrouth, 1387 AH / 1967 AD.

Al-Sharif Al-Murtada : Ali (426 AH). Les Lettres d'Al-Murtada, Edition: Sayyid Al-Shuhada, Dar Al-Qur'an, B. Makkah, 1405 A.H.

Al-Shammari : Maher. Le Prophète Muhammad (PSL) dans les écrits de Montgomery Watt sur la biographie du Prophète, 1ère édition, Centre islamique d'études stratégiques, 2019 AD.

Al-Shahristani : Muhammad (548 AH). Al-Milal Al-Nahl, édité par : Sidqi Jamil Al-Attar, 2e édition, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 2002.

Al-Shahid al-Awal, Muhammad (786 AH). Al-Bayan, Majmae al-Dhakhayir al-Islamiah, Mehr, Qom.

Ibn Abi Shaybah : Abdallah (235 AH / 850 AD). Al-Musannaf, édité par : Saeed Muham-



mad Al-Lahham, 1ère édition, Dar Al-Fikr, 1409 AH.

Al-Salihi: Muhammad (942 AH / 153), subul al-Huda wal-Rushad fi Sirat Khayr al-Ibad. Dar Al-Kutub Al-Ilmiya, Beyrouth, 1414 AH.

Ibn al-Sabbagh: Ali (855 AH / 1451 CE): al-Fusul al-Muhimah Fi Maerifat al-Ayimah, édité par: Sami Al-Ghariri, 1ère édition, Satara Press - Holy Qom, 1422 AH.

Sobhi, Ahmed: Sur la théologie, Dar Al-Nahda Al-Arabiya, 5e édition, 1985 AD.

Al-Saduq : Muhammad (381 AH). Oyoun Akhbar Al-Ridha (PBUH), 1ère édition, Bibliothèque Shariat, Bibliothèque Al-Haidariyya, Qom, 1425 AH.

Al-Saadi : Muhammad (957 AH). Jawaher al-Akhbar wa al-Athar al-Mustakhraja de Lijt al-Bahr al-Zukhar, 1ère édition, Egypte, 1947.

Al-Saffar : Muhammad (290 AH) : Basayir al-Darajat, édité par : Muhammad Kojah, pp. I, publié par : Al-Ahmadi, Al-Alamy Foundation, Téhéran, 1404 AH.

Al-Taie, Najah. Le Prophète Muhammad (PSL) a-t-il été assassiné ? 1ère édition, Dar Al-Huda, Beyrouth, 1999.

Taher, Nasser: al-Mujtamae al-Islami min Khilal Surat al-Tawba, une Al-Tabarani : Suleiman (360 AH). Al-Mu'jam Al-Awsat, édité par : Ibrahim Al-Husseini, pp., Dar Al-Haramain, de maîtrise non publiée, Arts, Bassorah, 2019 AD.

Al-Tabarani : Suleiman (360 AH), Al-Mojam Al-Kabir, édité par : Hamdi Abdel-Majid, 2e édi-

tion, Bibliothèque Ibn Taymiyyah, Le Caire.

Al-Tabari: Muhammad (310 AH), History of the Messengers and Kings, revu par: Sidqi Al-Attar, 2e édition, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 2002 AD.

Al-Tabari, Muhammad (310 AH) : Jamie al-Bayan an Tawil ay al-Quran, édité par : Sidqi Al-Attar, Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1995 AD.

Aqel, Nabih, Histoire ancienne des Arabes et l'âge du messager, 3e édition, Dar Al-Fikr, 1983 AD.

Al-Amiri, Mahmoud, les mouvements militaires de la cité-état à l'époque du Prophète (PSL) envers les Romains et leurs alliés des Arabes du Levant, mémoire de maîtrise, Arts - Bassorah, 2023 AD.

Al-Amiri, Mahmoud et Al-Awwad, Intisar. 'Umamiyat al-Daewat al-Islamia: Les messages du Prophète (PSL) à Héraclius et aux émirs du Levant, une lecture critique, The Iraqi Journal, Volume Three, Issue A 8, 2023 AD.

Al-Amili, Jaafar: Al-Sahih de la biographie de l'Imam Ali (as), 1ère édition, Walaa Al-Muntazer (PSL), Qom, 1430 AH.

Al-Amili: Jaafar: Al-Sahih de la biographie du Grand Prophète (PSL), 6e édition, Centre islamique d'études, Beyrouth, 2010 AD.

Al-Amili : Fahmy. Révélation dans les trois religions, 1ère édition, Dar Al-Mahjah Al-Bayda, Beyrouth, 2009 AD.

Ibn Abd al-Bar: Youssef (463 AH / 1071 CE), al-Istieab fi 'Asma' al-Ashab, 1ère édition, Dar Al-Jeel, Beyrouth, 1992 AD.

Ibn Abd al-Bar: Yusuf (463 AH), al-Tamhid,

édité par: Mustafa al-Alawi, Muhammad Abd al-Kabeer al-Bakri, Maghrib Press, 1387 AH.

Abdul Hamid : Exact. L'histoire culturelle et politique de l'Islam, 2e édition, Encyclopédie de la jurisprudence islamique, Qom, 2005 AD.

Abdul Karim : Khalil. Les racines historiques de la loi islamique, 2e édition, Beyrouth, 1997 AD.

Ibn al-Abri : Grégoire. (694 AH), Une brève histoire des États, 1ère édition, Dar Al-Afak Al-Arabiya, Le Caire, 2001 AD.

Ibn Asaker : Ali (571 AH). Histoire de la ville de Damas, édité par : Ali Shiri, pp., Dar Al-Fikr, Beyrouth, 1995 AD.

Ibn Asaker : Ali (571 AH), Tabyin Kadhīb al-muftari Fi Ma Nusib 'ilaa al-Imam 'Abi al-Hasan al-Ashari, Dar Al-Jeel, Beyrouth, 1995 AD.

Al-Aqiqi : Najeeb. Orientalistes, 4ème Edition, Dar Al-Maarif, Le Caire,

Al-Ali : Saleh Ahmed. L'histoire des anciens Arabes et la mission du prophète, 2e édition, Publications Company, Beyrouth, 2003 AD.

Al-Ayni : Mahmoud (855 AH / 1451 AD). Umdat al-Qari, Explication de Sahih al-Bukhari, Dar Revival of Arab Heritage, Beyrouth.

Al-Ghuraifi : Mahmoud : Les Tulaqaa dans l'Islam, 1ère édition, Visions pour l'impression et l'édition, Al-Najaf Al-Ashraf, 1433 AH.

Al-Fakhr Al-Razi : Fakhr Al-Din (606 AH / 1210 AD). Tafseer Al-Fakhr Al-Razi, 3e édition.

94) Abu Al-Fida : Imad Al-Din (732 AH / 1332 AD). Al-Mukhtasar fi Akhbar al-Bishr, Dar al-Ma'rifah, Beyrouth.

Abu Al-Faraj Al-Isfahani : Ali (356 AH / 967 AD). Al-Aghani, Dar Revival of Arab Heritage, Beyrouth, 1994.

Fawzy : Farouk Omar. Idéalisme et réalisme dans l'histoire de la pensée politique chez les musulmans, 1ère édition, Dar Majdalawi, Amman, 2017.

Ibn Qutayba : Abdallah (276 AH). Al-Imama wal-Siassah, édité par : Ali Shiri, 1ère édition, Qom, 1413 AH.

Al-Qurtubi : Muhammad (671 AH / 1273 AD). Al-Jami' li-Ahkam al-Quran, 1ère édition, Fondation Al-Risala, Beyrouth, 2006 AD.

Ibn Kathir: Ismail (774 AH) – al-Bidaya wal-Nihaya, pris en charge par: Hanan Abdel Manan. Edition : Bayt al-Afkar al-Duwlia.

Al-Korani : Ali. Une nouvelle lecture des guerres d'apostasie, 2e édition, Qom, 1438 AH.

Ibn Majah : Muhammad (275 AH). Sunan Ibn Majah, édité par : Muhammad Fouad Abdel-Baqi, pp., Dar Al-Fikr, Beyrouth.

Al-Muttaqi Al-Hindi, Aladdin (975 AH): Kanz al-Ummal, Fondation Al-Risala, Beyrouth, 1989 après JC.

groupe d'auteurs. Document de Médine, 1ère édition, Centre de civilisation pour le développement de la pensée islamique, Beyrouth, 2014 AD.

Al-Muhammadawi : Ali (1967 après JC). Enluminures dans la biographie Noble Muhammadan, Dar Al-Basair,

Mourad, Yahya. Lexique des noms orientalistes, 1ère édition, Dar Al-Kutub Al-Ilmiya, Bey-



routh, 2004 AD.

Al-Masoudi: Ali (346 AH): Muruj al-Dhahab wa Maeadin al-Jawahar, Al-Saada Press, Egypte, 1964 AD.

Al-Muzaffar : Muhammad (1964 après JC). Saqifah, 4ème édition, Ansarian Foundation, Qom, 2004.

Al-Mallah, Hachem. Méthodes de transfert de pouvoir dans l'État islamique arabe, Al-Rafidain Arts Journal, Mossoul, n° 7, janvier 1976. P. 7-33.

Al-Mallah: Hashim: Al-Waseet, Sur la biographie du prophète et du califat bien guidé, 1ère édition, Mossoul, 1991 AD.

Ibn Manzoor : Muhammad (711 AH). Lisan Al-Arab, I, Dar Revival of Arab Heritage, Hawza Literature Publishing, Qom, 1405 AH.

Ibn Manzoor: Muhammad (711 AH), Brève histoire de Damas, B. Muhaqq, édition Dar Al-Fikr.

Al-Mayah, Anwar, Al-Fikri Al-Askari Al-Sasani, 1ère édition, Al-Rafidain, Beyrouth, 2016 AD.

Al-Najafi : Muhammad (1226 AH) Jawahir al-Kalam, édité par : Sheikh Abbas al-Qujani, 2e édition, Dar al-Kutub al-Islamiyya, 1365 Sh.

Al-Nasafi : Maymoon (508 AH). Bahr Al-Kalam, 1ère édition, édité par : Youssef Ahmed, Dar Al-Kutub Al-Alami, Beyrouth, 2005 AD.

Al-Nasrallah, Jawad (1971 AD), Imam Ali (psl) dans la pensée du Mu'tazila de Bagdad, 1ère édition, Nahj Al-Balagha Science Foundation, Karbala, 2017 AD.

Al-Nasrallah: Jawad (1971 après JC), Le rôle de l'imam Zain Al-Abidin (PSL) dans la frappe de pièces islamiques, une nouvelle lecture, University College Journal, Najaf, numéro 46, partie 1, 2017 après JC.

Nasrallah, Jawad (1971 après JC): Confiscation du droit politique et économique d'Ahl al-Bayt (PBUH), 1ère édition, Markaz Turath al-Bassora, 2014 AD.

Al-Nasrallah, Jawad Kazem, Taher : Nasser Bidallah. La tentative d'assassinat du prophète (PSL) la nuit d'Aqaba, Journal d'études historiques, Maison de la sagesse, Bagdad, numéro 52, 2021 après JC.

Al-Nawawi : Yahya (676 AH / 1278 AD) Al-Majmoo' min Sharh Al-Muhadhdhab, Dar Al-Fikr.

Al-Nawbakhti: Al-Hassan (vol. 3 AH), Firaq al-Shiaa, Al-Haydaria Press, Al-Najaf Al-Ashraf, 1936 AD.

Al-Nisaburi, Muslim (261 AH). Al-Jami Al-Sahih, Dar Al-Fikr, Beyrouth.

Ibn Hisham : Abd al-Malik (218 AH / 833 CE). Biographie du Prophète, Bibliothèque Muhammad Ali, Égypte, 1963.

Watt : Montgomery. (décédé en 2006 après JC). Al-Madinah Al-Munawwarah, Résumé de l'encyclopédie islamiques, 1ère édition, Sharjah, 1998 AD.

Watt : Montgomery (2006 après JC), Muhammad le prophète et l'homme d'État, Traduit par Mahmoud Hammoud, Dar Al-Takwin, Beyrouth, 2014.

Al-Waqidi : Muhammad (207 AH). Al-Maghazi, édité : Marsden Jones, 1ère édition, World of Books, Beyrouth, 2006 AD.

Yaqut al-Hamawi, Shihab al-Din (626 AH / 1229 CE), Mu'jam al-Buldan, édité par : Westinfeld, Yabazaj, 1868.

Al-Yaqoubi, Ahmed (292 AH). Histoire, commentée par : Khalil Al-Mansur, 1ère édition, édition : Mehr, éditeur : Dar Al-I'tisam, 1425 AH

Abou Ali : Ahmad (307 AH). Al-Musnad, édité par : Hussein Salim Asad, pp., édition : Dar Al-Ma'moun.

Al-Yuzbek : Tawfiq Sultan. Études sur les systèmes islamiques arabe